

PRIX D'ABONNEMENT

Franco pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois » 5.—
Trois mois » 2.50
Pour l'étranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne.
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 75 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with 4 main columns: ABONNEMENTS ET ANNONCES, GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS (Arrivées de, Départs pour), ADMINISTRATION, and BUREAUX DE RÉDACTION. Includes dates for Du 1er Octobre 1893.

On peut s'abonner à L'IMPARTIAL dès maintenant
Pour 2 Fr. 25 jusqu'au 30 juin 1894
Pour 7 Francs jusqu'à fin décembre 1894, franco dans toute la Suisse.

On peut s'abonner par simple carte-postale en s'adressant à l'Administration de L'IMPARTIAL, à la Chaux-de-Fonds, à la librairie Courvoisier, rue du Collège, au Locle, ainsi que dans tous les bureaux de poste.

JEUDI 12 AVRIL 1894 La Chaux-de-Fonds

- Club-Club. — Réunion, jeudi 12, à 8 1/2 h. du soir, Brasserie Krummenacher.
Club des Grabons. — Réunion, jeudi 12, dès 8 h. du soir, au local.
Club de la Pivo. — Séance, jeudi 12, à 8 1/2 h. du soir, au Cercle.
Stenographie Stolze. — Heute Abend Fortbildungscursus, im Lokal.
Union Chorale. — Répétition, jeudi 12, à 8 1/2 h. du soir, au local, Brasserie du Cardinal.
Société de jeunes gens L'Amitié. — Assemblée, jeudi 12, à 8 1/2 h. du soir, au local (Chapelle 5).
Deutscher Gesangschor Kirohen Chor. — Gesangstunde, Donnerstag den 12., Abends 8 1/2 Uhr. im Lokal.
Helvetia. — Répétition générale, jeudi 12, à 8 1/2 h. du soir, au Cercle.
Société de gymnastique d'hommes. — Exercices, jeudi 12, à 8 1/2 h. du soir, à la grande Halle.
Union chrétienne des jeunes gens (Beau-Site). — Jeudi 12, à 8 1/2 h. du soir : Causerie de M. le pasteur Perregaux.
Brasserie du Square. — Grand concert donné par la troupe Collet, jeudi, dès 8 h. du soir.
Chœur classique. — Répétition, vendredi 13, à 8 h. du soir, au Temple français.
Société fédérale de gymnastique L'Abeille. — Exercices, vendredi, à 8 1/2 h. du soir, à la Halle du collège primaire.
Orchestre l'Espérance. — Répétition, vendredi 13, à 8 1/2 h. du soir, au local (Brasserie Hautert).
Société. — Répétition de chant, vendredi 13, à 8 1/2 h. du soir, au local.
S. A. S. Section Chaux-de-Fonds. — Réunion, vendredi 13, à 8 1/2 h. du soir, au local (Place de l'Hôtel-de-Ville 11).
Bibliothèque publique. — La salle de lecture est ouverte le vendredi, de 8 à 10 h. du soir (salle n° 31, Collège industriel).
Anglais conversing Club. — Friday evening at 8 1/2 o'clock, general meeting at the Brasserie du Premier Mars.
Echo de la Montagne (section de chant). — Répétition, vendredi 13, à 8 1/2 h. précises du soir, à Beau-Site.
Chorale typographique. — Répétition générale, vendredi, à 8 h. du soir, C 6 des Alpes.

Travail à domicile ou travail en fabrique ?

L'Emancipation publie l'intéressant article qui suit, sous la signature de l'économiste Ch. Gide.

Laquelle vaut le mieux pour un ouvrier de ces deux alternatives : — ou travailler à son établi, chez soi, dans sa chambre, à côté de sa femme et au milieu de ses enfants ; — ou travailler dans une grande usine, à côté de centaines de ses camarades, tous suivant dans leurs mouvements le battement des métiers et le rythme des machines ?

Il est probable qu'à cette question personne n'hésiterait à répondre : C'est le premier des deux systèmes qui est le bon ; l'autre est le mauvais. L'un, c'est le home, le foyer domestique avec les joies de la vie de famille, avec l'indépendance, avec la liberté de son temps et de ses mouvements ; l'autre, c'est la caserne, pour ne pas dire le bagne, avec la communauté de vie, la solidarité mécanique des mouvements et des gestes liés comme par la chaîne commune qui attachait les forçats sur leurs bancs, le temps mesuré à la minute par la cloche de l'atelier et le sifflet de la machine ; c'est le foyer éteint, la famille dispersée, la personne humaine réduite au rôle d'un rouage.

Tout cela est vrai, tous les traits de ce contraste sont exacts et pourtant — ce qui prouve combien l'étude des phénomènes économiques est compliquée et difficile — les économistes qui ont aujourd'hui le plus, le mieux étudié les conditions de travail des ouvriers n'hésitent pas à déclarer que le travail en fabrique doit être de beaucoup préféré, dans leur intérêt même, au travail à domicile, et qu'il faut souhaiter et accélérer l'élimination radicale de ce dernier mode de travail comme le plus funeste au bien-être de l'ouvrier, à sa dignité, à son développement physique et moral.

C'est la thèse qui vient d'être soutenue notamment par Mme Sidney Webb dans un rapport présenté au dernier congrès coopératif d'Angleterre.

C'est aussi la thèse soutenue par les économistes allemands de l'école de Brentano.

Et voici comment on justifie ce qui semble au premier abord un étonnant paradoxe.

Autrefois, l'ouvrier qui travaillait chez lui, l'artisan, faisait un produit complet qu'il pouvait vendre directement au public ; alors il était en effet indépendant. Aujourd'hui, par suite de la nécessité de produire en grande masse et à bas prix, et de la division du travail qui en est la conséquence, l'ouvrier qui travaille à domicile ne fait plus qu'une partie d'ouvrage : il coupe les pièces d'un gilet ou d'un pantalon qu'un autre ajustera ; il coud ou rabat des chemises — qu'un autre a taillées : — il finit des chaussures qu'un autre a ébauchées. Il ne peut, dans ces conditions, vendre directement à des clients. Il travaille pour le compte d'un entrepreneur, qui a sous ses ordres un grand nombre d'ouvriers dispersés dans la ville, auxquels il fournit la matière première et distribue les tâches — et une fois que le produit a passé entre les mains de tous ces ouvriers, il revient entre celles de l'entrepreneur qui, lui alors, le vend au public.

Mais la situation de ces ouvriers dispersés les livre sans défense aux pires exploitations, à ce régime industriel si connu en Angleterre et flétri du nom de Sweating system (le régime de la sueur). Incapables de faire par eux-mêmes un produit complet, impuissants à s'entendre et à s'organiser puisqu'ils ne se connaissent même pas et n'ont d'autre centre commun que leur maître, talonnés d'ailleurs par le besoin, et surenchérissant à leur insu les uns sur les autres pour obtenir du travail à n'importe quelles conditions, l'entrepreneur peut leur imposer des conditions de prix inimaginables. C'est ainsi qu'on verra dans ce système des ouvriers et surtout des ouvrières travailler — à domicile — 15 heures par jour, à raison d'un sou par heure. Et il ne faudrait pas se hâter de conclure que l'entrepreneur qui fait ce vilain commerce se gorge d'or aux dépens de ses victimes. Ce n'est pas toujours vrai. Ces articles qu'il a fait faire à des prix de famine, il sera obligé de les vendre lui-même à des prix extraordinairement bas et ce seront en fin de compte les intermédiaires marchands et quelquefois aussi les consommateurs eux-mêmes, fiers d'avoir fait « une bonne affaire », qui porteront la responsabilité de ce régime de mort.

Ce n'est pas tout. Ajoutez que ces ouvriers, précisément parce qu'ils travaillent à domicile, travaillent le plus souvent dans des conditions hygiéniques détestables. Les logements des ouvriers ne sont déjà d'ordinaire ni assez grands ni assez aérés pour les besoins ordinaires de la vie. S'il faut encore faire entrer dans ce réduit un établi, peut-être une machine à gaz ou un poêle à chauffer des fers, s'il faut en faire un magasin pour les matières premières, s'il faut y entasser pendant 15 heures du jour toute la famille et peut-être des apprentis travaillant ensemble, et passer tous ensemble du travail au sommeil sans avoir pu être le temps d'ouvrir les fenêtres, — on jugera que le travail à domicile est loin de répondre au tableau enchanteur que nous nous représentons au début de cet article, et ce que peut devenir dans ces conditions la vie de famille, l'indépendance, la dignité !

Le travail dans les fabriques présente au contraire, malgré ses inconvénients, des garanties précieuses. Les ouvriers, déjà groupés

par le fait du travail commun, se connaissent, se sentent les coudes et sont tout prêts à s'organiser en syndicats pour défendre leurs droits. Le taux des salaires n'est pas livré uniquement à la compétition d'affamés qui consentent à se vendre au plus bas prix, mais réglé par les usages, par un accord exprès ou tacite entre les patrons et les syndicats ouvriers, et surveillé par l'opinion publique. La durée des heures de travail, le temps du repos, l'âge et le sexe des travailleurs, les risques d'accidents, la disposition des locaux, la ventilation, le cubage d'air nécessaire, tout cela est réglé par la loi elle-même, surveillé par des inspecteurs spéciaux.

Vous voyez qu'il nous faut revenir du jugement sommaire prononcé en commençant et qu'il semble maintenant, en sens inverse, que la supériorité du travail en fabrique ne puisse être contestée. Toutefois ceci ne nous paraît pas une raison suffisante pour conclure, comme le font bon nombre d'économistes, que le travail à domicile est un mode industriel fatalement condamné et qu'il faut se hâter de faire disparaître le plus tôt possible. Il faut le réformer mais non le supprimer, et justement l'association coopérative de production nous paraît être le meilleur moyen de le conserver en l'améliorant, c'est-à-dire en lui enlevant son caractère d'exploitation.

Nous pensions que telle serait la conclusion naturelle du beau rapport déposé par Mme Sidney Webb, mais au contraire, elle déclare le remède impraticable, parce que le niveau moral et intellectuel des ouvriers travaillant à domicile est trop bas, dit-elle, pour leur permettre de s'élever jamais au degré de vertu et d'énergie que suppose la coopération. L'argument paraît faible, d'autant plus faible que l'auteur dans ce même rapport déclare que la condition des ouvriers Pionniers de Rochdale n'était pas supérieure à celle des ouvriers sous le « sweating system » d'aujourd'hui... Alors, si les premiers ont réussi, pourquoi les autres ne réussiraient-ils pas ?

CH. GIDE.

Allemagne et Prusse

Il y a eu hier, écrit le Temps, deux ans que le chancelier de Caprivi, découragé par l'échec du projet de loi scolaire de M. de Zedlitz, donnait sa démission de président du ministère d'Etat prussien et se renfermait dans ses fonctions purement impériales et allemandes. Cette expérience a duré plus longtemps que les augures ne le croyaient possible.

Le précédent du prince Bismarck n'était, en effet, guère favorable. Quand dans les premiers mois de 1873 il renonça ab irato à la présidence du ministère d'Etat de Prusse et passa la main au général de Roon, il se retirait devant un assaut des ultra-conservateurs. Ces hobereaux, profondément irrités et inquiets de la tournure que prenaient les affaires, depuis l'ouverture du Kulturkampf, et de la prédominance de jour en jour plus grande des nationaux-libéraux, avaient profité des scandales financiers qui venaient d'éclater jusque dans l'entourage intime du chancelier pour lui rompre en visière et lancer une déclaration demeurée fameuse et revêtue des signatures de presque toute la noblesse rurale de Prusse.

M. de Bismarck était... M. de Bismarck : à cette date, c'était tout dire. La Constitution avait été faite sur mesure pour lui. Il était porté par le flot encore montant d'un succès qui ne s'était pas démenti depuis 1866. Il céda la direction du ministère prussien à un collègue en qui il avait toute confiance et qui avait traversé avec lui les étapes difficiles du conflit de la guerre autrichienne, de la guerre de France. On aurait pu croire, dans ces conditions, qu'un titre de plus ou de moins importait peu, que la réalité du pouvoir resterait toujours à l'homme d'Etat dont la victoire avait consacré jusqu'aux caprices et aux accès d'humeur et que, tant que le prince de Bismarck demeurerait aux affaires, ce serait en qualité de ministre dirigeant.

Il n'en fut rien. Au bout de quelques mois, le chancelier reprit la présidence du ministère prussien en déclarant bien haut qu'un tel

dualisme était impossible et que les intérêts de l'Allemagne comme ceux de la Prusse exigeaient absolument la concentration de l'autorité dans les mains d'un seul homme. Comment se fait-il que là où M. de Bismarck, au zénith de sa fortune, a échoué, M. de Caprivi a réussi ? Comment un essai condamné par le premier après quelques mois a-t-il pu se prolonger impunément deux années entières avec le second ?

Ces questions ne laissent pas de préoccuper assez vivement les organes de l'opinion publique en Allemagne et la réponse qu'on y fait varie de la façon la plus curieuse suivant la couleur politique de ceux qui traitent ce sujet. La Gazette de la Croix, qui a conçu pour le présent chancelier une implacable haine et qui mettrait volontiers à son compte tous les accidents, y compris ceux de la météorologie, n'hésite pas dans son jugement. A l'en croire, si M. de Caprivi s'est maintenu, c'a été en sacrifiant délibérément les intérêts de la Prusse.

Il tend à séparer ce qui devrait rester indissolublement uni, à savoir l'empire et le royaume. Il est en train de développer une politique soi-disant allemande qui n'est pas une politique prussienne. Tout ce qui est spécifiquement prussien est relégué au second plan. Le chancelier, n'ayant plus la responsabilité du gouvernement de la Prusse, n'ayant même plus de contact direct avec le pays qui est et doit être le noyau de l'Allemagne unifiée sous le sceptre des Hohenzollern, perd de vue les aspirations, les vœux, les droits même des sujets immédiats de l'empereur et roi.

De là, au dire de la feuille d'extrême droite, la rupture entre M. de Caprivi et les vrais conservateurs ; de là, la funeste politique des traités de commerce, les atteintes irréparables portées à l'agriculture et à ces classes de la petite noblesse rurale qui ont toujours été la force vive de la Prusse.

Il n'est pas besoin de lire entre les lignes de ce réquisitoire pour démêler l'esprit qui l'a dicté. C'est une nouvelle attaque de ce parti féodal, piétiste, agraire, dont le royalisme n'est qu'un masque jeté sur l'égoïsme monstrueux de ses prétentions personnelles et qui entend, non pas servir le trône, mais se servir de lui.

Jusqu'à présent M. de Caprivi a pu envisager avec assez d'indifférence ces explosions périodiques de fureur. Tant qu'il possède la confiance, voire la faveur d'un souverain qui n'aime point à se laisser faire la loi, fût-ce par de prétendus champions du droit divin, le chancelier dort tranquille. Il sait qu'il ne dépend point des majorités du Reichstag. Il sait, de plus, que la composition actuelle de ce grand corps lui rend assez facile la pratique de cette politique de l'équilibre instable et des majorités d'occasion, recrutées tantôt à droite et tantôt à gauche, dont son grand prédécesseur lui a légué la tradition.

Seulement, il faut reconnaître que, dans le cas donné, la haine a bien inspiré la Gazette de la Croix. S'il est un point faible dans l'armure du chancelier, c'est bien assurément son abdication de toute influence immédiate sur le gouvernement prussien. Sans doute, en se plaçant à un point de vue très élevé, en raisonnant, non pas en citoyen de tel ou tel Etat de l'Allemagne, mais en citoyen de l'empire, il y a beaucoup à dire en faveur d'une solution qui dégage la politique impériale d'un vasselage trop direct de la Prusse. Mais il ne faut oublier ni la base historique sur laquelle repose l'empire restauré, ni la constitution qui le régit.

Qu'on le veuille ou non, ce que l'on a édifié en 1870, c'a été non pas une Allemagne unifiée, mais une Prusse agrandie. C'est la Prusse qui a donné le souverain, le ministre factotum, les chefs des grands départements, l'organisme militaire, bref, toutes les forces vives et tous les cadres au nouvel empire. Et la Constitution a été rédigée dans ce sens. Elle ne prévoit absolument pas un dualisme éventuel entre l'autorité impériale centrale et les autorités prussiennes.

Il se peut fort bien qu'à l'avenir ce soit sur ce terrain que se jouent les grandes parties de la politique allemande. Il est fort possible

que, l'unité allemande étant le résultat irrévocable de l'histoire de ce siècle, le prussisme actuel n'en soit que la forme temporaire et accidentelle. Mais cela, c'est le futur contingent.

Pour le moment, la *Gazette de la Croix* a mis le doigt sur une faiblesse réelle de la situation de M. de Caprivi et ce qui achève de donner une certaine portée à cette réclamation du particularisme prussien, c'est qu'il y a, à Berlin, dans le ministère d'Etat, quelqu'un qui ne se ferait point scrupule de servir sourdement ces rancunes. M. de Caprivi n'est plus le chef immédiat de M. Miquel.

Nouvelles étrangères

France. — Les journaux expriment généralement des sentiments de scepticisme au sujet des déclarations faites par le roi Humbert à M. Calmette, le correspondant du *Figaro*. Ils estiment que ce sont des mots qui n'auront leur valeur que lorsqu'ils seront confirmés par des actes.

— Une bombe a fait explosion dans le jardin de M. Pele, juge de paix d'Argenteuil. Il n'y a eu que quelques dégâts matériels.

Le fils de M. Pele a tiré un coup de revolver sur l'auteur de l'explosion au moment où il prenait la fuite.

On attribue cet attentat aux anarchistes d'Argenteuil. On a opéré une vingtaine de perquisitions et une arrestation.

— On écrit de Paris au *Journal de Genève* : Vos lecteurs n'ignorent pas que, dans ces derniers temps, il a été souvent question de créer à Paris un journal quotidien protestant. Ils apprendront avec intérêt que le projet est sur le point de se réaliser. Le moment est venu de leur faire connaître ce que sera le nouvel organe de publicité.

Le protestantisme forme en France une minorité infime quant au nombre de ses adhérents, mais importante par le niveau moyen de sa richesse et surtout de sa culture. Le contraste entre sa faiblesse numérique et la grandeur des idées morales et intellectuelles qu'il représente le désigne aux attaques incessantes de deux adversaires, le catholicisme et la libre pensée, qui, divisés sur tout le reste, se coalisent pour l'accabler de leurs coups. A ces deux adversaires vient d'ordinaire s'en joindre un troisième, allié naturel du second, mais capable, à l'occasion, de se mettre au service du premier : c'est l'esprit de licence et de dévergondage qui cherche, trop souvent avec succès, à se faire passer pour la forme légitime et nécessaire de l'esprit français, et qui ne se trompe pas en voyant dans le protestantisme son ennemi irréconciliable.

Les protestants parisiens qui prennent l'initiative du nouveau journal n'entendent en aucune façon créer une sorte de moniteur officiel du protestantisme.

Ils savent fort bien que le protestantisme ne saurait constituer un parti politique et que rien ne serait pire que lui ; si, dans les siècles antérieurs, le soin de sa sécurité le contraignait impérieusement à ce rôle, il n'en saurait plus être question depuis que la révolution de 89 a effacé, en France, toutes les distinctions légales basées sur les cultes, surtout depuis que cette abolition a été consacrée par les mœurs et l'esprit public. Ce qu'ils veulent offrir à leurs corréligionnaires, c'est un journal qui, laissant aux feuilles spéciales la discussion des questions proprement religieuses et

ecclésiastiques, se contente de traiter les questions courantes dans un esprit protestant et qui soit systématiquement affranchi des influences hostiles qu'on vient de signaler ; un journal qui, par le ton général de sa rédaction, et par la modicité de son prix, mérite de devenir un journal populaire dans la bonne acception de ce terme.

Il serait chimérique de vouloir représenter les opinions politiques de tous les protestants français, puisqu'elles embrassent toutes les nuances imaginables, de la légitimité pure au socialisme extrême. Telle n'est pas la prétention des fondateurs du nouvel organe. Mais comme l'impuissance et l'émiettement des anciens partis deviennent de jour en jour plus visibles, et que le régime actuel est de moins en moins contesté comme le gouvernement légal du pays, ils ne désespèrent pas de réussir, en se plaçant sur le terrain de la république modérée et conservatrice, à faire une œuvre sympathique à la grande majorité de leurs corréligionnaires.

Le nouveau journal s'appelle le *Signal*. La feuille hebdomadaire qui portait ce nom a cessé de paraître depuis plus d'un mois.

Autriche-Hongrie. — La Chambre autrichienne a commencé la discussion spéciale du budget au milieu de scènes violentes provoquées par les Jeunes-Tchèques. Les députés Brzeznowsky et Vachaty ont parlé en langue tchèque contre le budget de la cour impériale, ce qui ne s'était jamais produit.

Le prince Windischgrätz, président du conseil, a vivement critiqué leur attitude en affirmant le loyalisme du peuple tchèque. Le comte Hompesch ayant crié : « Dehors ! » à l'un des orateurs, un vacarme épouvantable s'est produit, accompagné de rappels à l'ordre. Sur quoi le député Brzeznowski s'est écrié : « Chassez nous ! d'autres seront nommés qui viendront vous parler de république ! »

M. Grega a pris la parole sur le budget des fonds secrets pour faire le procès du ministère actuel.

En terminant, M. Grega a dit que la Constitution actuelle fait de l'Autriche la vassalle de l'Allemagne et que pour vivre il lui faut une Constitution fédéraliste qui assure les droits et les intérêts de ses peuples, d'après le grand principe de l'égalité.

Angleterre. — Mardi matin, dans une petite maison de Brixton où il attendait le règlement de ses affaires prodigieusement embarrasées, le jeune marquis d'Ailesbury a succombé à une embolie capillaire. Il était le héros peu sympathique d'une carrière aventureuse et parfois scandaleuse ; la nouvelle de sa mort, qui prend par surprise ses héritiers et ses créanciers, cause une certaine sensation dans le monde des courses et dans l'aristocratie britannique.

Chronique suisse

Munitions fédérales. — On sait que depuis l'adoption du fusil nouveau calibre Rubin-Schmidt, la Confédération a fait remettre à chaque soldat une boîte de 30 cartouches, qu'il doit garder chez lui, afin de les avoir sous la main le jour où nous serions victimes d'une agression imprévue.

« Nous avouons franchement, dit le *Genevois*, ne pas comprendre le mobile qui a guidé notre haute autorité dans l'adoption d'une mesure dont l'utilité n'est pas démontrée, mais dont les inconvénients sont faciles à découvrir.

croquetons sur les seuils de portes, se détournant de leurs quenouilles pour regarder passer la longue file des wagons ; une nuée de galopins, pieds nus, nez morveux, cheveux embroussaillés, culottes relevées jusqu'au milieu du dos, couraient après le train pour huer les voyageurs et leur jeter des cailloux...

Au milieu de l'espèce de somnolence où me plongeaient les trépidations du train, je cherchais à me faire à l'avance une idée approximative de ce que serait ma nouvelle situation : je l'avais bien choisie ! — j'allais être un « pion », un être à part dans la société, un déclassé que ses supérieurs tiennent à l'écart, que ses subordonnés s'ingénient à tourmenter, que les papas et les mamans ne saluent que pour éviter à leurs rejetons une retenue ou un pensem.

Je pouvais être méchant, rendre ces fils de bourgeois solidaires et responsables de la lâcheté d'un des leurs, je pouvais me venger sur eux, leur rendre fiel pour miel, venir pour venin, et de victime devenir bourreau ; je pouvais aussi être bon, protéger les faibles contre les Belvès, et chercher à me faire aimer... sans espérer d'y réussir ; et je m'arrêtais à ce dernier parti.

Le proviseur, à qui j'allai me présenter dès notre arrivée à Orléans, m'enleva mes illusions.

— Je vous serai obligé, me dit-il, de laisser à la porte du Lycée vos théories philanthropiques, si vous ne voulez bientôt aller en faire l'essai ailleurs ; plus tard, quand vous serez professeur, vous pourrez chercher l'affection de vos élèves, mais, comme maître d'études, et ici en particulier, vous risqueriez l'application, dangereuse pour vous, d'une utopie. Résignez-vous, d'ores et déjà, à être un tyran méprisé et détesté et arrangez-vous en conséquence : point de dureté, mais plutôt trop de sévérité que pas assez. Vos élèves vont, dès votre arrivée, rôder autour de vous et vous faire des avances pour vous tater ; envoyez-les promener en termes polis, mais catégoriques ; vous me comprenez, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur le proviseur.

— Quant à la prétention que vous émettez de faire ici votre médecine, il faut y renoncer : vous avez à votre actif de bonnes études littéraires, dépêchez-vous de prendre votre baccalauréat ès-lettres, puis votre licence, c'est l'affaire de deux ans ; dans cinq ans vous pouvez être agrégé et gagner largement de quoi vivre et soutenir votre mère... Je ne vous re-

En effet, ce dépôt de cartouches, dans tous les ménages, constitue un réel danger pour les habitants, et il est fort probable que des explosions se produiront, blessant femmes ou enfants ; jusqu'à présent, les seuls résultats « pratiques » que nous connaissons sont les meurtres de Mme Fustier, à Genève, du gendarme Christen, à Reconvillier, et le cas du soldat R. de Boujean, faisant partie du bataillon 25, qui, rentrant chez lui, très, très excité, après une inspection, tira plusieurs coups de fusil de la fenêtre de son département.

Raisonnons un peu. Les temps sont passés où on détruisait une troupe dans une embuscade et où l'on prenait les villes d'assaut dans les vingt-quatre heures. Actuellement, il se produit toujours certains faits qui font prévoir le danger ; et nos grands hommes auront le temps de prendre les mesures nécessaires pourvu que l'administration soit préparée. Du reste que feraient des soldats isolés, sans commandement, pour repousser une agression d'où qu'elle vienne ?

Il faudra toujours réunir chaque bataillon à son lieu de rassemblement, avant de diriger la troupe sur le point menacé ; quelques minutes suffiront alors pour remettre à chaque homme les cartouches nécessaires. Et on ne viendra pas nous dire que ces quelques minutes rendront la situation plus périlleuse. Du reste, cette distribution pourrait facilement s'effectuer pendant l'accomplissement des formalités qui précèdent chaque entrée au service.

Presse. — Le journalisme suisse fait deux pertes sensibles.

M. le pasteur Joneli, quitte la rédaction de l'*Allg. Schweizer Zeitung*, de Bâle, qu'il a dirigée pendant vingt ans ; fatigué de ce long et pénible labeur, gravement atteint dans sa santé, M. Joneli se retire. Il est remplacé par M. le pasteur Zellweger, à Heiden.

M. Curti, conseiller national, élu dimanche conseiller d'Etat par le peuple de St-Gall, va quitter la rédaction de la *Zurcher Post*, dont il était l'âme. M. Curti est un journaliste de grand mérite ; même lorsqu'on ne partageait pas son éclectisme, on ne pouvait qu'admirer son ingénieux tour d'esprit et l'admirable souplesse de sa plume que nous n'avons jamais vue qu'au service des causes généreuses.

Horlogerie. — Le comité des récompenses pour le tir fédéral qui aura lieu à Winterthour en 1895 (président, E. Jung, architecte, secrétaire, D. G. Keller), attire l'attention des fabricants d'horlogerie de la Suisse sur les livraisons de montres qui serviront comme récompenses à l'occasion de cette fête. MM. les fabricants qui voudront s'y intéresser sont priés de s'adresser directement au susdit comité qui leur fera parvenir les conditions plus détaillées et imprimées.

Il ne sera pas fait, par la voie d'autres journaux spéciaux, d'invitations ultérieures à concourir. (F. offic. du commerce.)

Nationalité française. — A teneur d'une loi française promulguée le 22 juillet 1893, les personnes nées en France d'une mère née elle-même en France, seront considérées en France comme étant irrévocablement de nationalité française, dans le délai d'un an à partir de la promulgation de ladite loi, et cela même dans le cas où le père est citoyen suisse et n'est lui-même pas né en France. — Cette disposition s'applique aux personnes actuellement majeures et même aux personnes ne résidant pas en France.

Pour les formalités d'option, s'adresser,

tiens pas, Monsieur, bon courage, et, encore une fois, soyez ferme ! Monsieur le Censeur vous donnera un supplément d'informations...

Le censeur confirma et accentua même les instructions du proviseur ; il me donna rendez-vous le lendemain matin à dix heures pour mon installation, et je retournai à l'hôtel auprès de ma mère.

Le soir même nous nous mîmes à la recherche d'un logement pour elle et nous en trouvâmes un, pas cher, mais plus que modeste, une misérable chambre et un cabinet que mama arrêta malgré mes représentations.

— Mais c'est trop haut, — un quatrième ! — et puis, c'est malpropre !

— Bah ! me répondit-elle avec un sourire angélique, je suis encore jeune, j'ai bon pied, bon œil, et puis tu verras qu'à nous deux nous rendrons « cela » très logeable.

Effectivement, quand nous l'eûmes nous-mêmes retapissé, repeint et ciré, quand nous y eûmes mis des meubles en bois blanc passés en couleurs et vernis, accroché des tentures à bon marché et quelques tableaux, enfin lorsque mama y eut déposé quelques plantes, quelques riens chiffonnés de ses doigts de fée, « cela » devint très logeable, très coquet même et très accueillant.

Seulement, il ne nous restait plus que cinq cents francs, le fameux traitement que l'on sait, et, pour mama, l'espoir très problématique de se procurer quelques leçons...

A l'heure fixée par le censeur, je m'étais rendu au Lycée.

— Vous prenez la troisième étude, me dit le censeur tout en cheminant à côté de moi, vous aurez les élèves de la cinquième et de la quatrième années d'enseignement spécial, — les « bestiaux », — des bestiaux enrégés qui ont « coulé » votre prédécesseur en quelques jours... Vous allez vous trouver au milieu d'une trentaine de grands gaillards barbus...

— C'est que... lui fis-je observer en riant, et en tirant les quelques brins de poil follet qui moutonnaient sur mes joues... la barbe...

« Barba non probat virum » Celui que vous remplacez est doté d'une moustache de pandour, ce qui ne l'a pas préservé d'une déconfiture... Vous n'avez pas peur, au moins ?

— Hum ! je suis un peu comme le conscrit qui voit le feu pour la première fois.

sans aucun retard, au département fédéral des affaires étrangères à Berne, aux chancelleries d'Etats des divers cantons, à la légation de la Confédération suisse à Paris, ou aux diverses légations et consulats suisses à l'étranger.

Département fédéral des affaires étrangères.

VI^{me} Exposition suisse d'agriculture

Berne, septembre 1895.

Le Comité adresse aux intéressés la circulaire suivante :

Les circonstances défavorables de l'année dernière nous ont obligés de renoncer à tenir en 1893 la V^{me} exposition suisse d'agriculture. L'entreprise ayant été renvoyée en 1895, le comité de l'exposition s'est remis au travail avec une nouvelle ardeur, afin de mener à bien cette œuvre nationale que Berne a été chargée de mettre à exécution.

Chers Confédérés,

La VI^{me} Exposition suisse d'agriculture se tiendra définitivement à Berne au mois de septembre 1895. Elle comprendra les divisions et sections suivantes :

- 1^o Une division scientifique :
 - a) activité des autorités ;
 - b) activité des sociétés d'agriculture, des syndicats, des associations et des particuliers ;
 - c) entreprises agricoles, telles que les divers travaux d'amélioration du sol, la réunion des parcelles, etc. ;
 - d) enseignement agricole et essais agricoles ;
 - e) littérature agricole.
- 2^o Une exposition de l'espèce chevaline.
 - 3^o » » bovine.
 - 4^o » » des espèces porcine, ovine et caprine.
 - 5^o » » d'oiseaux de basse-cour.
 - 6^o » » de lapins domestiques, de lapins de garenne et de lièvres.
- 7^o Une exposition d'apiculture.
- 8^o » » d'industrie laitière.
- 9^o » » de produits agricoles.
- 10^o » » de matières utiles à l'agriculture.
- 11^o » » de machines et instruments utilisés dans l'exploitation agricole et dans les industries qui s'y rapportent.
- 12^o Une exposition de sylviculture.
- 13^o » » de pisciculture.

Chambres fédérales

Séance de relevé du 10 avril 1894

CONSEIL NATIONAL. — Droit au travail (fin). — A la votation la proposition Joos, considérée comme un contre-projet, obtient seulement deux voix contre le projet de recommander au peuple le rejet de l'initiative sans contre-projet, qui en obtient 108.

Le postulat du Conseil fédéral est adopté ensuite éventuellement par 89 voix contre 21 données à celui de la commission. Puis il est, en votation définitive, rejeté par 59 voix contre 57. M. Schappi s'était rangé au postulat du Conseil fédéral.

Le postulat de M. Forrer, tendant à régler à l'avenir la marche à suivre par le Conseil fédéral en face d'initiatives, est adopté sans opposition avec l'assentiment du Conseil fédéral.

La séance est levée à 7 h. 35.

— De l'aplomb, jeune homme, de l'aplomb, et de la poigne ! soyez calme, froid comme un glaçon, sanglez moi ces drôles, sans bruit, mais sans hésitation et sans pitié ; d'ailleurs, je serai là... Tenez, les entendez-vous ?

Je le crois bien, qu'on les entendait !... Qu'on se figure un ouragan de bélements, miaulements, aboiements, beuglements, hurlements, traversés de notes stridentes, et rythmés à coups de talons sur l'air des lampions ; puis le vacarme cessa, et l'étude entonna avec ensemble un air de la «Mère Angot», alors fort en vogue dans les cafés chantants. Le censeur, homme jovial, se tourna vers moi.

— Nous allons rire.

Il ouvrit brusquement la porte et nous vîmes le pion à moustaches de pandour, ses pouces enfoncés dans ses oreilles et roulant dans tous les sens des prunelles tragiques ; tandis que messieurs les élèves, assis en rond au milieu de l'étude, exécutaient le concert que j'ai dit.

A l'entrée du censeur ils se turent et se trouvèrent comme par enchantement à leurs places respectives, graves, recueillis, studieux.

Le censeur administra quelques journées de séquestre, me présenta comme un ogre, emmena mon malheureux prédécesseur, et se retira, me laissant seul dans cette ménagerie.

Alors un grand diable de cinquième année vint me trouver à ma chaire et me dit, l'air aimable, la bouche en cœur :

— C'est vous, monsieur, qui nous faites l'étude ?
 — Votre nom ? — lui demandai-je sèchement.
 — Pasquier.
 — Pasquier, retenue de promenade, pour être sorti de votre place sans permission !
 — Mais, m'sieu ?
 — A la porte !
 La porte s'ouvrit, et je vis paraître le censeur, qui, de planton sur ses chaussons, avait suivi la scène à travers le judas ; il pria le trop charmant Pasquier d'aller l'attendre au bas de l'escalier, et me susurra à l'oreille en se frottant les mains :
 — Parfait ! vous voilà posé !... de la poigne, hein ! de la poigne !... il n'y a que ça !

(A suivre).

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 10

JEAN...

PAR

Maxime Audouin

V

A l'autre bout de notre compartiment se prélassait un couple campagnard. L'homme, rasé de frais, les joues bleues, les cheveux luisants de pomnade, ne sachant où poser son chapeau de soie rougi, ébouriffé, à rebords de pot-de-chambre, s'établait sur la banquette, ses larges épaules carrément appuyées sur la cloison ; la femme, drapée dans un immense fichu aux couleurs criardes, s'étayait de ses deux mains croisées sur la poignée d'un parapluie de coton bleu. On voyait que ces gens-là avaient de bonnes terres au soleil, une grosse métairie, de solides économies en écus sonnants et trébuchants, amassés sou à sou, n'étant civil en règle, — et ils regardaient d'un œil d'envie le monsieur et la dame, leurs voisins ! — ironie !...

Les fils du télégraphe montaient et s'abaissaient régulièrement ; des vaches, dérangées dans leur raminement placide, tournaient vers le monstre poussif un œil stupide et béat ; sur les bords de la voie, des troupeaux de moutons se levaient subitement, épouvantés, et fuyaient dans les chemins ombreux en soulevant des flots de poussière ; au milieu d'une prairie, un poulain pétaradait en secouant sa crinière naissante, tandis que la mère cessait de brouter et hennissait, les naseaux au vent.

Parfois on traversait un village : les chiens aboyaient à pleine gueule ; les bonnes femmes, à

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

Le **CONSEIL DES ETATS** a traité les divergences relatives à la loi sur la défense du Gothard, en adhérant sur la plupart des points au Conseil national.

Il a voté sans débat un crédit de 115,000 fr. pour l'achat d'un terrain et la construction d'un laboratoire de chimie à l'usage de la régie des alcools.

La séance était levée à 10 heures.

La demande d'interpellation au sujet du secrétaire ouvrier vient d'être signée encore par MM. Ceresole, Boiceau, de Diesbach, De-collogny, Gailati, Rully et Ramu.

Nouvelles des cantons

VALAIS. — On mande de Sion :

Il vient de se constituer un Société suisse pour la fabrication d'explosifs; on va commencer immédiatement la construction d'un atelier à Gamsen près de Brigue. La Suisse tire encore de l'étranger les explosifs qu'elle consomme, en quantité assez considérable.

Chronique neuchâteloise

Une promenade avant le déjeuner. — Un officier supérieur de Neuchâtel, né en 1825, aussi connu que sympathique, parti, à cheval, de Neuchâtel mardi matin après 4 heures, arrivait frais et dispos, à la caserne de Thoune, à 11 heures, après avoir parcouru — arrêts compris — 80 kilomètres.

Elections communales. — Un arrêté du Conseil d'Etat convoque les électeurs dans toutes les communes du canton pour les samedis 5 et dimanche 6 mai prochain aux fins d'élire les autorités communales, conformément aux articles 17, 22, 23, 26, 27 et 28 de la loi sur les communes.

Militaire. — Lundi sont entrées en caserne à Colombier, pour y être équipées, les recrues neuchâteloises des batteries attelées. Ces jeunes soldats sont partis mardi matin pour Bière, où a lieu leur cours d'instruction.

Brenets. — On peut voir en ce moment, dans la propriété de M. Paul Droz-Haldimann, aux Brenets, un cas de floraison qui mérite d'être mentionné. Il s'agit d'un pêcher qui fleurit pour la première fois et qui porte à une seule branche au moins 150 bourgeons de fleurs. Fait intéressant, ce pêcher est le produit d'un beau gros noyau d'une pêche rapportée de Vevey, et les jardiniers prétendaient que cet arbre non greffé ne porterait ni fleurs ni fruits. Cette prédiction ne s'est pas réalisée, puisqu'il est couvert de fleurs; reste à savoir ce que seront les fruits.

Fabricants d'horlogerie suisses voyageant l'Allemagne

La **Fédération horlogère** publie l'article suivant :

On se souvient de l'initiative prise, en novembre 1893, par la Chambre cantonale, en vue d'obtenir l'adhésion des fabricants d'horlogerie suisses à l'engagement de voyager l'Allemagne sans stocks de montres. Quatre-vingt-dix signatures avaient été recueillies.

Le résultat pratique de cette campagne, — précédée d'avertissements de la part du Comité des grossistes allemands, de prendre des mesures de rigueur contre ceux qui enfreignaient les dispositions formelles du traité de commerce — ne tardera pas à se faire sentir.

C'est ce dont nos lecteurs, et plus particulièrement les fabricants d'horlogerie intéressés, se rendront compte par la lecture de la lettre ci-dessous, qui a toute la valeur d'un document.

Berlin, le 5 avril 1894.

Monsieur F. HUGUENIN,

Secrétaire général de la Chambre cantonale du commerce, de l'industrie et du travail, La Chaux-de-Fonds.

Monsieur,

Nous avons bien reçu vos différentes lettres, accompagnées chacune d'un exemplaire de la **Fédération horlogère** qui contenait la liste des fabricants qui, par leur signature, ont pris l'engagement de ne pas faire voyager en Allemagne avec un stock de montres. Nous avons publié les noms de toutes ces maisons, en invitant nos membres à les favoriser de leurs ordres. Nous vous remercions sincèrement des efforts que vous avez faits pour faire respecter l'article 9 du traité de commerce Allemagne-Suisse.

Le Comité de notre syndicat est décidé à profiter de la première occasion qui se présentera pour faire arrêter un des voyageurs des nombreuses maisons qui, malgré notre avertissement, continuent à faire visiter l'Allemagne avec de grands stocks de montres. Nous avons retardé autant que possible le moment de nous servir de ce dernier moyen, mais nous nous y voyons forcés et laissons la responsabilité à ceux qui nous ont poussés à bout.

Agreez, Monsieur, nos civilités les plus empressées.

Verband Deutscher Uhren-Grossisten :

EUGÈNE REISS,

Secrétaire général.

Chronique locale

Election au Grand Conseil. — Les électeurs de notre collège sont appelés à procéder dimanche à la repourvue du siège de député devenu vacant par la mort de M. Ulysse Nicolet-Calame.

Suivant l'usage logique entré dans nos mœurs depuis la loi sur la représentation proportionnelle, les partis laissent à celui d'entre eux qui a perdu un siège le soin de le repourvoir. En conséquence, le parti libéral de notre ville a seul songé à la présentation d'un candidat, et a choisi comme tel M. Emile Jeanmaire, ancien député. Il n'y aura donc pas de lutte.

Dans ces conditions nous insérons, à simple titre de document, et sur la demande qui nous en est faite, la proclamation du comité libéral en vue de cette élection :

Aux électeurs libéraux du collège de la Chaux-de-Fonds :

Chers concitoyens,

Vous êtes appelés à élire dimanche 15 courant un député au Grand Conseil, en remplacement du regretté Ulysse Nicolet Calame.

Toujours davantage, nous pouvons apprécier les bienfaits de la représentation proportionnelle. C'est grâce à elle, que les élections au Grand Conseil de 1892 se sont passées dans le plus grand calme et en donnant satisfaction aux exigences légitimes de chacun des groupes politiques. C'est, au contraire à l'ancien système de la majorité absolue qu'il faut attribuer les violences et les injustices qui ont caractérisé les élections au Conseil national.

Si dans quelques jours, il incombe au groupe libéral de procéder seul à l'élection d'un député au Grand Conseil, c'est encore au principe de la proportionnalité qu'on le doit.

Dans son assemblée du 5 courant, notre Association a acclamé comme candidat le citoyen

Emile Jeanmaire, ancien député,

qui est un enfant de la Chaux-de-Fonds, à la prospérité de laquelle il a toujours travaillé, ainsi qu'à toutes les questions ayant pour but le bien du pays.

Citoyens libéraux !

C'est un devoir pour vous tous de nous rendre au scrutin, afin de donner à notre candidat, par nos nombreux suffrages, un témoignage d'estime et de confiance et la preuve qu'il est bien réellement l'élé de parti libéral.

C'est en même temps l'occasion pour nous de montrer la force, la vitalité et la solidarité qui unissent les libéraux chaux-de-fonniers.

Tous aux urnes ! Pas d'abstention ! Et la journée du 15 avril fera honneur à l'Association démocratique libérale.

Chaux-de-Fonds, le 12 avril 1894.

Le Comité local de l'Association démocratique libérale.

Orage. — Un orage, le premier de l'année, assez bénigne, mais accompagné au début d'un peu de grêle, a passé de 1 heure à 3 heures sur notre ville. Une pluie bienfaisante l'a suivi. L'ondée d'hier avait déjà fait visiblement verdoyer les prés; celle d'aujourd'hui leur donnera une apparence qu'ils n'ont que rarement à pareille époque.

— En ce moment nous apprenons que la foudre a pénétré dans la maison de campagne des « Arbres », en suivant le fil du téléphone. Elle a brisé presque toutes les vitres d'une fenêtre, dont elle a en outre noirci le bois. Elle a de plus fait tomber une cheminée située de l'autre côté de la maison.

Autour de celle-ci, des étincelles ont jailli du sol et ont mis le feu au gazon qui borde le chemin conduisant à la ferme. Une personne qui se trouvait à l'étage des chambres hautes, près de la fenêtre, a vu aussi près d'elle une pluie d'étincelles qui ne lui ont fait heureusement d'autre mal que de l'étourdir pour un moment.

Il ne semblait guère, à entendre l'orage, qu'il eût produit des effets si près de nous.

Variétés

Une traversée périlleuse

Un passager du paquebot *La Touraine* qui est arrivé à New-York le 25 mars a fait le récit suivant de cette traversée :

— Nous quittâmes le Havre avec plus de deux cents passagers. Au moment de notre départ, le temps était assez beau; le lendemain, la mer était grosse. Les lames devinrent énormes, atteignant jusqu'à 20 mètres de hauteur. Le 20 mars, la mer commença à se calmer, et, dans la soirée du 21, elle était simplement houleuse.

Il était exactement six heures de l'après-midi quand on aperçut le premier iceberg. La lumière électrique, projetée du haut du mât de misaine, donna à cette montagne un aspect féérique. Bientôt *La Touraine* se trouva entièrement empêchée d'aller de l'avant.

L'iceberg mesurait bien 200 mètres de longueur et 70 mètres de largeur. Des ordres furent immédiatement donnés pour changer de route, afin d'éviter une collision.

Tout à coup, on aperçut un autre iceberg qui se dirigeait vers le bateau; il n'était pas d'une dimension aussi colossale que le pre-

mier, mais il était néanmoins aussi dangereux. Le moindre abordage avec ces géants de glace peut causer des malheurs. On n'eut que le temps de s'éloigner de ce nouveau venu.

On ralentit la vitesse du vapeur. Une surveillance plus active encore fut exercée.

Tous les passagers étaient sur le pont pour jouir d'un spectacle aussi rare qu'effrayant.

L'inquiétude devint une vraie panique quand, soudain, on s'aperçut qu'on se trouvait enserré dans un immense champ de glace et de neige. Les officiers du bord s'efforcèrent de rassurer les passagers. Les machines ne fonctionnant plus, le paquebot se trouva donc en panne. Pendant toute la nuit du 21 et pendant la plus grande partie de la nuit suivante, le navire resta dans l'immobilité, les passagers attendant à chaque instant qu'il ne fût broyé.

Dans la matinée du 22, la glace disparut, à la grande joie des passagers, et *La Touraine* put reprendre sa route et arriver le 25 à New-York. Il l'avait échappé belle.

Dernier Courrier et Dépêches

Berne, 11 avril. — Le Conseil fédéral a nommé aujourd'hui comme chef du IV^{me} corps d'armée, en remplacement du colonel Wieland, le colonel Arnold Kunzli.

Service télégraphique particulier

Berne, 12 avril. — *Affaire du 19 juin.* — L'interrogatoire des accusés commence. Pour le moment, il n'a trait qu'aux faits qui se sont passés dans la journée du 19, c'est-à-dire l'attaque contre les ouvriers italiens dans différents chantiers. En général, les prévenus nient que le mouvement ait été préparé à l'avance. Parmi les prévenus interrogés se trouve M. Wassilieff, qui déclare n'avoir rien su à l'avance de ce qui se préparait et n'en avoir eu connaissance que par l'annonce parue dans l'*Anzeiger*.

L'interrogatoire sera repris pour les faits qui se sont passés dans la soirée.

Cette après-midi, l'interrogatoire continue.

Berne, 12 avril. — *Conseil national.* — M. Joos dépose une motion invitant le Conseil fédéral :

1^o A faire dresser, d'après les cantons et communes, une liste des fabriques et industries soumises à la loi sur les fabriques;

2^o A faire procéder au recensement par nationalité, sexe et âge des ouvriers employés dans ces établissements;

3^o D'en publier le résultat chaque année.

MM. Vogelsanger et consorts retirent leur motion sur la fabrique d'armes fédérale, à la suite du rapport du Conseil fédéral et de la non-réélection du colonel Schmid comme directeur.

M. Gobat développe ensuite son interpellation sur le différend qui s'est élevé avec l'Italie au sujet du paiement des droits de douane en monnaie métallique; il fait ressortir que la Suisse doit pousser avec la plus grande énergie à l'exécution de l'article 14 du traité de commerce avec l'Italie.

M. Lachenal donne des explications sur l'origine du conflit et déclare que le Conseil fédéral n'a pas encore reçu de réponse à sa note du 6 mars au sujet de la constitution d'un tribunal arbitral, mais qu'il n'a pas perdu tout espoir de voir l'Italie se ranger à cette proposition. Le Conseil fédéral fera son devoir; pour le moment, il est impossible d'en dire davantage.

Le Conseil adhère aux Etats sur la loi contre les anarchistes, sauf une petite divergence quant au texte français de l'art. 3.

Représentation de la Suisse à l'étranger. — Conformément aux propositions de la commission, l'entrée en matière est votée à l'unanimité. A l'art. 4, M. Wunderli propose que des consuls de carrière ne soient créés que dans des cas exceptionnels. La discussion est interrompue jusqu'à demain.

— La gauche et le centre ont tenu hier soir au Casino une assemblée pour décider l'action commune destinée à combattre les trois initiatives. L'assemblée, qui comptait une centaine de participants, était présidée par M. Göttisheim, conseiller aux Etats. Après une discussion assez animée, elle a adopté une résolution recommandant le rejet des trois initiatives.

Conseil des Etats. — Le traité de commerce avec la Norvège est ratifié à l'unanimité: les crédits supplémentaires nécessités par la fabrication de 174,000 fusils modèle 1889, sont accordés. Le Conseil décide de maintenir sa décision antérieure, déclarant non fondé le recours du soldat Löw.

Rome, 12 avril. — Le *Messagero* raconte que la police a été prévenue que les anarchistes préparaient un attentat. Un service de surveillance s'est immédiatement organisé, et deux commissaires de police réussirent à surprendre dans la rue deux individus, dont l'un portait un paquet sous le bras. Les agents se sont saisis de ce dernier, l'autre a pris la fuite. Le paquet contenait une bombe octogonale, avec un trou disposé pour recevoir une mèche. L'engin a été envoyé à la direction de l'artillerie.

Palermo, 12 avril. — Le procès de l'affaire de Felice continue. Le principal document produit jusqu'ici est un rapport du préfet de Syracuse qui affirme qu'à un signal donné tous les membres des *fasci* des environs (à peu près 12,000) devaient se réunir dans la plaine de Raguse.

New York, 12 avril. — Le nouveau tarif douanier entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

Londres, 12 avril. — Le lord-maire présidera les 2 et 2 mai la conférence bi-métalliste internationale.

New York, 12 avril. — Les mineurs de Columbus (Ohio) ont décidé de se mettre en grève à partir du 21 avril.

Rome, 12 avril. — Tous les journaux reconnaissent que la situation du cabinet devient de jour en jour plus difficile. M. Sonnino aurait dit à un ami: « Le cabinet et la Chambre ne peuvent s'entendre; il faut que l'un des deux saute. »

Les adversaires du gouvernement voudraient commencer la semaine prochaine la discussion des propositions financières.

Londres, 12 avril. — L'affaire de l'anarchiste Meuzier revient aujourd'hui devant le tribunal de Bowstret, mais sera probablement renvoyée à huitaine. Le dossier n'est arrivé qu'hier.

New York, 12 avril. — De violentes tempêtes sont signalées sur les côtes de l'Atlantique. La neige est tombée à plusieurs endroits. Les communications télégraphiques sont en partie coupées. La circulation des chemins de fer est difficile. On signale de nombreux sinistres en mer.

Extrait de la Feuille officielle

Faillites

Ouvertures de faillites

Marthe Delevaux-Tissot, négociante, à La Chaux-de-Fonds. Date de l'ouverture de la faillite: 16 mars 1894. Première assemblée des créanciers: vendredi 20 avril 1894, à 9 heures du matin, à l'hôtel de ville de La Chaux-de-Fonds. Clôture des productions: 11 mai 1894.

Hermann Bux, horloger, domicilié à La Chaux-de-Fonds. Date de l'ouverture de la faillite: 30 mars 1894. Clôture des productions: 1^{er} mai 1894.

Suspension de la liquidation

Le tribunal civil du district de La Chaux-de-Fonds a prononcé la suspension de la liquidation ensuite de défaut de biens de la faillite de la maison Léon Borel et C^{ie}, fabrique d'aiguilles, à La Chaux-de-Fonds. Les créanciers de cette masse sont avisés qu'ils ont un délai de 10 jours, soit jusqu'au 21 avril 1894, pour réclamer l'application de la procédure en matière de faillite et d'en avancer les frais, faute de quoi la faillite sera clôturée.

Publications matrimoniales

Le citoyen Albert Vuitel, horloger, domicilié à Bôle, et demoiselle Henriette-Alice Landry, horlogère, domiciliée à Corcelles, ont conclu un contrat de mariage qui stipule le régime de la séparation de biens.

Citations édictales

Le nommé Henri-Frédéric Petitpierre, originaire de Couvet, menuisier, domicilié précédemment aux Emposieux sur Travers, actuellement sans domicile connu, prévenu d'ivrognerie en récidive, est cité à comparaître, le vendredi 4 mai 1894, dès les 10 heures du matin, à l'hôtel de ville du Locle, devant le tribunal de police correctionnelle.

Avis divers

Dépôt a été fait au greffe de paix de Neuchâtel de l'acte de décès de Charles-Philippe Auguste Berthoud, de Couvet et de Neuchâtel, domicilié à Gingins, où il est décédé le 1^{er} mars 1894.

Ce dépôt est effectué pour faire courir les délais concernant l'acceptation de la succession du défunt.

Nos Modes et Nouveautés en

Effets pour dames. Blouses et Jupons confectionnés, depuis 1 fr. 50. Effets modernes pour Blouses, Jupons et Tabliers, à 28, 42, 65 cent. et 1 fr. 25 par mètre. Effets pour Robes de dames, choisies parmi les plus élégantes et les plus pratiques, par mètre 1 fr. 25 c. à 3 fr. 75. Echantillons franco par retour du courrier. Gravures de modes gratis.

GETTINGER & Co, à Zurich.

Voulez-vous éviter

les contrefaçons du délicieux **Dépuratif Golliez** au brou de noix phospho-ferrugineux; exiger sur chaque flacon la *Marque des deux palmiers*. Sirop anti-rachitique par excellence pour remplacer l'huile de foie de morue. 15728-8. Vente en gros: Pharmacie GOLLIEZ, MORAT.

L'administration du **Tra-ducteur**, journal bimensuel, destiné à l'étude des langues française et allemande, paraissant à la Chaux-de-Fonds, envoi **gratis et franco** un numéro spécimen à chaque personne qui en fera la demande.

BANQUE FÉDÉRALE

(Société anonyme)
LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES. Le 12 avril 1894.

Nous sommes aujourd'hui, sauf variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/2% de commission, de papier bancaire sur :

	Esc.	Cours
France		
(Chèque Paris)		100.16 1/2
(Court et petits effets longs)	2 1/2	100.13 1/2
(3 mois) acc. françaises	2 1/2	100.2 1/2
(3 mois) min. fr. 3000	2 1/2	100.27 1/2
(Chèque min. L. 400)		25.22
Andres		
(Court et petits effets longs)	2	25.22 1/2
(3 mois) acc. anglaises	2	25.23 1/2
(3 mois) min. L. 400	2	123.47 1/2
(Chèque Berlin, Francfort)	3	123.45
Allemagne		
(Court et petits effets longs)	3	123.47 1/2
(3 mois) accept. allemandes	3	123.82 1/2
(3 mois) min. M. 3000	3	au mieux
(Chèque Gènes, Milan, Turin)		
Italie		
(Court et petits effets longs)	6	100.—
(3 mois, 4 chiffres)	6	100.12 1/2
(3 mois, 4 chiffres)	6	100.—
(Chèque Bruxelles, Anvers)		
Belgique		
(2 à 3 mois, traites acc., 4 ch.)	3	208.80
(Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.)	3 1/2	209.—
Amsterd.		
(Chèque et court)	3	201.50
(2 à 3 mois, traites acc., 4 ch.)	3	201.75
Rotterd.		
(Chèque et court)	4	201.75
(Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.)	4	pair
Vienne		
(Petits effets longs)	4	
(2 à 3 mois, 4 chiffres)	4	
Suisse		
Jusqu'à 4 mois.	3	
Billets de banque français	net	109.03 1/2
» allemands		123.37 1/2
» russes		2.67
» autrichiens		201.—
» anglais		25.17 1/2
» italiens		au mieux
Napoléons d'or.		100.05
Souverains		25.15
Pièces de 20 mark		24.67

Votation du 15 Avril 1894

pour l'élection d'un
Député au Grand Conseil

Les électeurs suisses de la circonscription communale de la Chaux-de-Fonds sont prévus qu'à tenir des articles 13, 14 et 15 de la Loi sur les élections et votations, les registres civiques sont à leur disposition pour être consultés au Bureau communal, salle n° 2, dès aujourd'hui au samedi 14 avril 1894 inclusivement.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu leur carte civique à la date du 13 avril devront la réclamer au même bureau jusqu'au samedi 14 avril, à 5 h. du soir.

Dès cette date, les registres civiques seront remis au Bureau électoral, La Chaux-de-Fonds, le 10 Avril 1894.

Au nom du Conseil communal :
Le secrétaire : Le président :
4845-2 Ed. TISSOT. Léop. MAIRE.

Grandes enchères

de
Bétail et de Matériel rural
AUX HAUTS-GENEVEYS

Vendredi 20 avril 1894, dès 9 heures du matin, le citoyen Louis VON ALMEN, agriculteur aux Hauts-Geneveys, exposera en vente par enchères publiques, devant son domicile, le bétail et les objets suivants :

Sept vaches portantes, deux génisses portantes, deux taureaux, deux petites génisses, un cheval, cinq chars à échelles, deux chars à pont, deux chars à brecette avec échelles, une voiture à deux bancs, une grosse glisse, deux glisses à brecette, un traîneau, deux charreuses, une herse à piocher, deux petites herSES, un gros van, un hache-paille, un concasseur, un harnais à l'anglaise, trois harnais de travail, cinq colliers à boeufs, des épones, brancards, des clochettes, des pioches, crocs, faux, fourches, râteliers, trois piochards pour arracher la gentiane, de nombreux ronds à lait, en fer battu et en bois, un pése-lait, une beurrière et divers autres objets dont le détail est supprimé. Conditions favorables de paiement. (N-364-CE) 4317 2

Enchères publiques

de bétail et entrain de labourage, aux BRETETETS, près la Chaux-de-Fonds

Pour cause de cessation de culture, Mme Veuve de JEAN-CONRAD HEFEL, aubergiste, aux BRETETETS, près Chaux-de-Fonds (Côte du Doubs), fera vendre aux enchères publiques, devant son domicile, le samedi 14 avril 1894, dès 1 heure après midi :

Un cheval Agé de 9 ans, une voiture à deux chevaux, une dite à un cheval, plusieurs chars à pont et à échelles, dont deux à flèche, des bennes, trois glisses, une glisse à brecette, une charre, une herse, deux harnais à l'anglaise, des harnais de travail, une balance dite romaine, une bascule, un banc de menuisier avec des outils, des clochettes, des cuveaux à lessive, une chaudière, des fourches, râteliers, pelles, pioches et une quantité d'autres objets dont le détail est supprimé.

Conditions : Trois mois de terme pour le paiement des échutes supérieures à 20 fr., moyennant fournir caution. La Chaux-de-Fonds, le 7 avril 1894. 4225-1 Le greffier, G. HENRIOUD.

BOIS A VENDRE

M. LÉOPOLD GANDER, au Crêt-du-Loe, a l'honneur d'informer sa bonne clientèle et le public en général, qu'il est bien assorti en beau bois sapin, grosses branches et foyard sec et vert, de première qualité. Prix modique au comptant. 4222-16

Nouvelle industrie. A vendre un procédé pour blanchir les chapeaux de paille, système tout nouveau. — Ecrire sous chiffres T. R. F. 1845, Poste restante, la Chaux-de-Fonds. 4243-2

Denrées Coloniales

Gros **J. HUMBERT** Détail
5, Rue du Premier Mars (maison du Guillaume-Tell).

J'ai l'honneur d'annoncer à ma bonne clientèle et au public en général, que je viens de reprendre le magasin tenu précédemment par MM. AL. COOPMANS & Co, et continuerai de vendre au détail les vins de la dite maison :

VINS D'ITALIE, à 50, 60, 70 et 80 c. le litre.
En outre, je vends à l'export, dès ce jour : 4437-3

VINS D'ESPAGNE, à 30, 35, 40 et 45 c. le litre.
NEUCHATEL BLANC 1893, à 80 c. la bouteille.

Verre perdu. — Pour livraison à partir d'un hecto : 10 o/o d'escompte au comptant.
LIQUEURS FINES et ordinaires. — Malaga, Marsala, Madère.

Conserves : **THON, SARDINES, LEGUMES.**
ÉPICERIE de première qualité, vendue aux prix les plus bas.
Pétrole d'Amérique, à 15 cent. le litre.

J'espère par un service prompt et des marchandises de première qualité mériter la confiance que je sollicite. — On livre à domicile. **J. HUMBERT.**

Les plus jolies
TAILLES-BLOUSES Modèles de PARIS
Choix considérable dep. 3 fr. 70 se trouvent aux
Magasins de L'Ancre 4438-1.

GISSHUBL DE MATTONI

Source minérale acide alcaline
excellentes pour une Cure de printemps pour rétablir les fonctions des organes affectés par les intempéries de l'hiver et surtout par l'influenza.
15 Dépôt général pour la Suisse : 44-9
Neumühleweg 11 **SIGMUND ABELES, ZURICH** Téléphone 1698

CONFISERIE DELADŒY

2, Rue de la Balance 2.
Toutes les marchandises restant en magasin devant être promptement écoulées seront vendues en-dessous du prix de facture. Encore deux belles banques à bas prix. 4440-2

PHARMACIE BOISOT

Thé de St-Marc
Tisane dépurative, purgative, rafraichissante et anti-glaireuse, d'un effet prompt et sûr. — La boîte pour cure de 8 jours, 1 franc.

VIN DE QUINQUINA FERRUGINEUX

Le meilleur fortifiant et reconstituant du sang et des nerfs, surtout après la grippe. — Le flacon, 2 francs. 3522-5

Le Magasin

TIROZZI FRÈRES
est transféré 4202-4
21, Léopold Robert 21

555,000 Cigares en liquidation

exceptionnellement bon marché sont à vendre, marchandises garanties très soignées, forme allemande, aux prix suivants : Caissette de 8 fr. à 3 fr., de 10 fr. à 4 fr., de 15 fr. à 5 fr., de 20 fr. à 6 fr., de 25 fr. à 7 fr., de 30 fr. à 8 fr., de 40 fr. à 10 fr., contre remboursement franc de port. 4067-17 **J. DUMLEIN, Bâle.**

Le magasin

de
Passenterie, Mercerie, Ganterie, Nouveautés
C. STRATE
est transféré 4313-2
21, RUE LEOPOLD ROBERT 21

Importation directe

DE 4254-5
CIGARES

de la Havane et de Manille

La maison **Louis Bornand, à Genève,**
a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle a confié sa représentation pour le canton de NEUCHATEL à

Charles AMEZ-DROZ,
8, Rue de la Promenade 8, la Chaux-de-Fonds

Montres

Le domicile de
M. Aug. Oury
agent de LA BALOISE (Incendie)
est transféré 4344-2
45, RUE JAQUET DROZ 45. 4221-1

Spécialité de grandes montres or bon courant avantageux, 21 et 22 lig. pour la Russie. — S'adresser sous chiffres G. M. 4221, aubureau de l'IMPARTIAL. 4221-1

Fermeirs de bourses

nickel
de 6 à 8 cm. depuis 1 fr. la pièce.

Fermeirs doubles.

LUNETTERIE

fine et ordinaire.
Pince-nez, verre fumé et autre.

Baromètres et Thermomètres
en tous genres.

ÉTUIS DE MONTRES
AU 180 219

Grand Bazar de la Chaux-de-Fonds
en face du théâtre.
anciennement Bazar Wanner

Mina Renggli, rue de la Demoiselle 4.

Reçu un beau choix de corsets, Tabliers pour dames et enfants, ainsi que des Tailles blouses en tous genres. — Je me recommande également pour les corsets sur mesure. Fournitures pour tailieuses. 4221-2

EAU merveilleuse pour la toilette

LA FLORALINE
Pharmacie Bech
Le flacon Fr. 1
2282 23*

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 23 avril courant, le domicile et l'atelier de Madame **Marie ELSELE, fabricante d'Étuis de montres,** seront transférés rue **Daniel JeanRichard 43,** à la Chaux-de-Fonds. Elle saisit l'occasion pour remercier sa bonne clientèle de la confiance qu'elle lui a accordée jusqu'ici et se recommande à elle et à l'honorable public pour la fourniture de tous les objets de sa fabrication : Étuis de montres et tous autres, Coffrets, Cassettes, Caissettes d'emballage, porte-manteaux élégants pour exposition des vêtements et étoffes dans les magasins et devantures et en général pour tous travaux rentrant dans sa profession. Les commandes seront exécutées promptement, soigneusement et à des prix hors concurrence. Elle se charge aussi du repolissage à neuf des meubles, soit au domicile des personnes, soit dans son atelier. 4320 5

Se recommande au mieux.
Marie Elsele.
Rue du Parc 60.

Logements.

Pour le 23 avril 1894 :
Ensemble ou séparément, deux appartements au 3^{me} étage, de chacun trois pièces, un cabinet, corridor, cuisine et dépendances. Parquets, eau et gaz installés. S'adresser en l'étude du notaire Ch. Barbier, rue de la Paix 19. 3534-7

Pour le 11 novembre 1894 :
Un appartement au 1^{er} étage de quatre pièces, un cabinet, cuisine, balcon et dépendances. Parquets, eau et gaz à tous les étages. S'adresser rue du Parc 44, au rez-de-chaussée. 3476-17*

Logement

On demande à louer, pour le mois d'avril 1895, un logement de six pièces et dépendances, situé dans une maison moderne, si possible peu habitée. — Adresser les offres jusqu'au 15 courant, sous pli Case 1157, Chaux-de-Fonds. 4323 2

A LOUER

pour de suite ou pour St-Georges prochain, plusieurs beaux logements remis à neuf. Conditions favorables — S'adresser à M. Léon Oudot, rue du Manège 21. 3732-2

GÉRANCES

Achat et Vente d'immeubles
A. PERRET-GENTIL
5, rue de la Loge — rue de la Loge 5.

A LOUER de suite :

Hôtel-de-Ville 40, deux logements de 3 pièces.
Pour le 23 avril :
Près de la Place Neuve, une boulangerie. Près de la Place Neuve, un beau magasin.
Loge 5, un beau logement de 3 pièces.
Charrière 35, un beau logement de trois pièces.
Gibratier 13, deux beaux logements de 3 pièces chacun. 2954-6

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

pour St-Martin 1894 un bel APPARTEMENT moderne de 5 pièces, alcôve et véranda. En outre, un ATELIER disposé pour comptoir et bureau indépendant. On louerait le tout ou séparément. Jolie situation, grand jardin d'agrément. — S'adresser à M. Léon Breitling, oBulevard du Petit-Château 17. 3289 6*

Appartement à louer

A louer pour St Georges ou St-Martin 1894 un beau logement de 3 pièces, avec cuisine et dépendances, au centre du village. Prix modéré. — S'adresser en l'étude de M. Aug. Jaquet, notaire, place Neuve 12. 4336 5

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

VENTE DE MOBILIER

M. ULRICH MEMMISHOFER fera vendre, sous le Couvert communal, le **Vendredi 14 Avril 1894,** dès les 10 heures du matin, tout son mobilier comprenant : Ameublements, chambre à coucher, salle à manger, bureau et comptoir, le tout en très bon état. 4421-1
La vente aura lieu au comptant.

LESSIVE L'Aigle

Excellent produit, supérieur, donnant au linge une blancheur éblouissante sans en altérer les tissus et lui conservant un apprêt naturel. Attestations chimiques à disposition.

En vente dans tous les bons magasins et drogueries. 1780-26

GONET frères, fab., Morges.

A vendre

pour cause de départ, les meubles de bureau et objets suivants : Un grand pupitre double, un pupitre simple, deux chaises à vis pour pupitres, deux banques de comptoir, deux planches bois dur pour établis, quelques chaises à vis pour établis, une vitrine plate, une grande enseigne en tôle, une horloge électrique, une marmotte pour commissionnaire. — S'adresser rue du Temple Allemand 45, au rez-de-chaussée. 4355 2

A louer

pour cause de départ, de suite ou pour époque à convenir, un beau LOGEMENT de 4 pièces, avec corridor et dépendances. Parquet, eau et gaz installés. S'adresser en l'étude du notaire Ch. Barbier, rue de la Paix 19. 3534-7

Tapissière

M^e JEANMAIRE-LANGHANS
93, Rue de la Demoiselle, 93
se recommande toujours pour tout ce qui concerne sa profession, tels que Rideaux, Draperies, Couvertures piquées, Montage de broderies et transformation de rideaux. Travail prompt et soigné. Prix modérés. 4220 4

Logements.

Pour le 23 avril 1894 :
Ensemble ou séparément, deux appartements au 3^{me} étage, de chacun trois pièces, un cabinet, corridor, cuisine et dépendances. Parquets, eau et gaz à tous les étages. S'adresser rue du Parc 44, au rez-de-chaussée. 3476-17*

Logement

On demande à louer, pour le mois d'avril 1895, un logement de six pièces et dépendances, situé dans une maison moderne, si possible peu habitée. — Adresser les offres jusqu'au 15 courant, sous pli Case 1157, Chaux-de-Fonds. 4323 2

A LOUER

pour de suite ou pour St-Georges prochain, plusieurs beaux logements remis à neuf. Conditions favorables — S'adresser à M. Léon Oudot, rue du Manège 21. 3732-2

GÉRANCES

Achat et Vente d'immeubles
A. PERRET-GENTIL
5, rue de la Loge — rue de la Loge 5.

A LOUER de suite :

Hôtel-de-Ville 40, deux logements de 3 pièces.
Pour le 23 avril :
Près de la Place Neuve, une boulangerie. Près de la Place Neuve, un beau magasin.
Loge 5, un beau logement de 3 pièces.
Charrière 35, un beau logement de trois pièces.
Gibratier 13, deux beaux logements de 3 pièces chacun. 2954-6

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

A louer

de suite ou pour époque à convenir un beau LOGEMENT de 3 grandes chambres, avec 2 alcôves et belles dépendances, le tout remis complètement à neuf, dans une maison d'ordre à proximité de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au bureau de M. Ch. Barbier, notaire, rue de la Paix 19. 3535-7

XVII

Noridet était sorti de chez lui dans un état d'exaltation qui ne lui était point habituel.

Cette nature froide et calculatrice ne s'animait presque jamais, et il aurait fallu pour la troubler des événements d'une gravité exceptionnelle. Rien cependant n'était venu rompre depuis un mois la trêve que le marquis de Champocé avait accordée à ses ennemis. Le futur époux d'Henriette Brossin avait vécu en paix comme la famille dans laquelle il devait entrer. Il n'eût même tenu qu'à lui de jouir à tout jamais des bénéfices de l'impunité et de finir ses jours à l'étranger dans une médiocrité extrêmement dorée.

Mais cinquante mille francs de pension et le mariage avec une de ses victimes ne satisfaisaient nullement l'ambition de Noridet. Il voulait tout ou rien.

Tout, cela signifiait pour lui l'extermination complète de la famille de Champtocé, et la fortune de son oncle de Mathis arrachée à sa veuve par quelque machination nouvelle.

Rien, c'était l'existence bourgeoise d'un homme qui répare une faute en épousant une jeune fille riche qu'il a déshonorée.

Après la scène nocturne où il avait dû s'humilier devant M. de Champtocé et s'avouer vaincu, Jules Noridet avait passé par des alternatives continuelles d'abattement et d'espoir.

Résigné d'abord, il s'était relevé sous les excitations de Bouscareau, puis il en était arrivé bien vite au découragement.

Le tissage des toiles d'araignée n'était point son fait, il commençait à le reconnaître, et les propositions d'Aurora étaient arrivées juste à point.

Risquer le tout pour le tout, ce parti lui convenait beaucoup mieux que de manœuvrer lentement au milieu de dangers sans cesse renouvelés. Il était à peu près dans la situation d'un joueur qui, lassé de remuer les cartes sans grand profit et sans grande perte, jette sa fortune entière sur une seule chance.

Dès que sa résolution fut prise, il voulut du moins laisser le moins de prise possible au hasard, et il agit avec autant de célérité que d'énergie.

Sa toilette était déjà faite au moment où il était venu faire sa visite à Aurora dans la bibliothèque. Il n'eut donc qu'à descendre dans la rue, à gagner le boulevard et à sauter dans un fiacre pour se faire conduire à la rue d'Assas.

Le rapide emploi du temps était une des conditions indispensables du succès, et Noridet ne perdit pas une minute. Il tomba sur un véhicule de louage qui, par exception, était pourvu d'un bon cheval, et il fit le trajet en moins d'un quart d'heure. Il eut soin, bien entendu, de descendre un peu avant la porte cochère de l'hôtel Mornac et de renvoyer son cocher.

— On ne sait pas ce qui peut arriver, pensait-il, et il est inutile de créer un témoin de ma visite.

Du reste, il se conforma scrupuleusement aux instructions d'Aurora. Il demanda à voir M. Mornac, et il apprit avec un vif plaisir que l'ex-notaire était sorti.

Le valet de chambre, qui se trouvait par hasard dans la loge du portier, n'avait naturellement aucune préven-

tion contre M. Noridet qu'il n'avait jamais vu, et dont le nom lui était connu comme étant celui d'un jeune homme très riche. Il ne fit donc point d'objection quand l'élégant visiteur lui dit qu'il désirait attendre dans le jardin le retour de son maître.

Le programme tracé par Aurora se réalisait de point en point.

Noridet, introduit avec toutes sortes de démonstrations respectueuses, fut laissé seul à l'entrée de la grande pelouse qui s'étendait devant le perron de l'hôtel.

Il se rendait bien compte que c'était là le moment critique. Mme Mornac ou Andrée pouvaient l'apercevoir des fenêtres, et il sentait parfaitement que les choses changeraient de face si sa présence était signalée. La femme du notaire surtout était capable de descendre en personne pour le faire jeter à la porte.

Aussi ne séjourna-t-il guère dans ce poste périlleux. Il avait un prétexte tout naturel pour ne pas s'y arrêter, car le soleil de juin donnait en plein sur ce grand espace vide, et, par une chaleur caniculaire, personne ne devait s'étonner qu'il cherchât l'ombre. Il remonta donc à petits pas vers le bosquet planté dans le fond du jardin, et il eut soin, pour se donner une contenance et un prétexte, d'allumer un cigare en homme qui se propose d'aller fumer sous les grands arbres.

Ce ne fut pas cependant sans un fort battement de cœur qu'il tourna à droite, suivant les instructions de la négresse. La question pour lui était de savoir s'il allait trouver le banc de gazon, la table et les rafraîchissements préparés pour Andrée. Un oubli, ou même un simple retard du domestique chargé de ces soins intérieurs, et le coup était manqué.

— Si cette vieille folle s'est trompée, pensait Noridet, je n'ai plus qu'à battre en retraite en disant que je n'ai pas le temps d'attendre.

Mais la vieille folle n'avait que trop bien deviné. Sur un guéridon rustique, une main officieuse avait préparé un sorbet qui se glaçait dans une carafe où brillait l'eau cristallisée par le froid artificiel. Un grand chapeau de paille et une ombrelle posés sur le banc disaient assez que la jeune fille allait venir.

Noridet mit la main dans la poche où il avait serré la fiole, et s'avança d'un pas si mesuré qu'il ne fit même pas crier le sable de l'allée.

Il était près de midi ; pas un souffle d'air n'agitait les feuilles, et les oiseaux abrités sur les hautes branches avaient cessé de chanter.

L'empoisonneur s'arrêtait de temps en temps pour sonder du regard les massifs de verdure et pour écouter si quelque bruit ne lui révélerait pas la présence d'un témoin caché derrière les troncs des acacias ; mais le silence était profond et rien n'annonçait que Dieu voulût intervenir pour empêcher le crime de s'accomplir.

Quand Noridet se vit à portée, il ne fit qu'un bond jusqu'à la table, versa la moitié du contenu de la fiole dans la carafe et revint vivement sur ses pas sans regarder derrière lui.

— Le grain est semé, dit-il entre ses dents, je n'ai plus qu'à attendre qu'il germe.

(A suivre).

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

— DE —

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5.50; trois mois, fr. 3.

LES GREDINS

PAR

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

ANDRÉE DE CHAMPTOCÉ

— Tu demanderas à voir M. Mornac, continua la négresse sans s'émouvoir. On te répondra qu'il est sorti, mais qu'il doit rentrer bientôt. Tu diras que tu viens pour affaire importante et que tu désires l'attendre. Le valet de chambre t'offrira de monter dans son cabinet; tu objecteras que tu préfères fumer ton cigare dans le jardin, et il ne fera pas de difficulté de t'y conduire.

— Très bien. Et si un incident quelconque venait modifier ce beau programme? Si par exemple M. Mornac est chez lui? Si son aimable épouse qui m'exècre me rencontre circulant au milieu de ses plates-bandes? Si, au détour d'une allée, je me trouve nez à nez avec le marquis ou avec sa fille, ou avec le joli Jean des Falaises?

— Rien de tout cela n'arrivera, mon fils. Je sais tout et j'ai tout calculé. Voilà huit jours que j'attends une occasion comme celle de ce matin.

— Si tu as pris tes renseignements dans tes cartes...

— Là et ailleurs. Ceux qui habitent l'hôtel Mornac ne font jamais un pas sans que je le sache. D'ailleurs, laisse-moi aller jusqu'au bout et tu conviendras que tu ne risques absolument rien.

Quand tu seras seul dans le jardin, tu t'en iras tout doucement jusqu'aux grands arbres que tu verras dans le fond à droite, et tu trouveras là un banc de gazon, deux ou trois chaises et une petite table ronde. Sur la table, il y aura une carafe de limonade glacée et un verre.

— De plus en plus fort, murmura Noridet.

— C'est là qu'Andrée va s'asseoir tous les jours à midi, et tu sais bien qu'à Maurice les créoles ne font pas la sieste sans avoir à côté d'elles une boisson à la neige.

— Oui, seulement nous ne sommes pas à Maurice, et comme d'ailleurs Andrée est très malade...

— Elle s'est levée hier et elle se lèvera encore aujourd'hui, dit Aurora d'un ton de prophétesse. Tu t'approcheras de la table, tu verseras dans la carafe quelques gouttes de la petite fiole que je vais te donner, et tu continueras tranquillement ta promenade.

— Admirable, ricana Noridet; et puis je m'en vais comme je suis venu, n'est-ce pas? et alors, en admettant que Mlle Andrée vienne à point nommé se rafraîchir avec ta mixture, le valet de chambre raconte à son maître que j'ai flâné une demi-heure dans son jardin, et, avant d'avoir eu seulement le temps de rentrer chez moi, j'ai toute la police de Paris à mes trousses.

— Au contraire, mon fils, tu attends M. Mornac, et comme il ne tardera pas à arriver, tu auras le plaisir de causer avec lui tout à ton aise dans son cabinet où il ne manquera pas de te conduire.

— Voilà qui devient curieux. Et que lui dirai-je, s'il te plaît?

— Rien de plus simple. Tu lui raconteras que tu viens le trouver pour le prier d'intercéder auprès du marquis. Tu diras que la vie que tu mènes te pèse, que tu te repens du passé et que tu veux aller l'expié loin de la France, mais que Mlle Brossin ne t'aime pas plus que tu ne l'aimes et qu'il est vraiment cruel de vous unir de force tous les deux. Tu jureras que tu préfères abandonner à Henriette la pension que le marquis a promise et t'en aller chercher fortune aux colonies.

— Et ensuite? demanda Noridet qui avait déjà changé de ton.

— Ensuite, quand tu verras que M. Mornac s'adoucit, tu tâcheras d'obtenir qu'il te promette de parler pour toi et tu t'en iras en protestant de tes bons sentiments et en répétant que tu ne sais pas si tu auras le courage de rester à Paris. Je t'attendrai ici et nous partirons ensemble.

— Le plan est moins impraticable que je ne le pensais, murmura le frère de lait de Fortoto.

— Voilà le poison, dit Aurora en lui tendant une des deux fioles. Tout dépend de toi maintenant, mais tu n'as pas une minute à perdre.

— Le pis qui puisse m'arriver, disait Noridet en se parlant à lui-même, c'est de rencontrer quelqu'un avant de pouvoir faire ma promenade dans le jardin, et alors je m'en tirerai toujours avec l'histoire que je dois conter à Mornac. La démarche ne peut pas aggraver ma situation vis-à-vis du marquis, et j'en serai quitte pour une course inutile.

— Enfin, tu commences à croire que je ne suis pas une vieille folle?

- Et tu es sûre que ce poison ne laisse pas de traces ?
- Pas plus que l'oiseau dans l'air, mon fils.
- Et son effet est immédiat ?
- Comme celui de la foudre.
- Alors, la mort d'Andrée paraîtra bien étrange ?

— Bah ! une jeune fille qui tombe roide pour avoir avalé un verre d'eau glacée par la chaleur qu'il fait, ça n'est pas si rare. D'ailleurs, elle sera probablement seule dans le jardin quand l'accident arrivera, et ceux qui la trouveront morte mettront l'évènement sur le compte des émotions par lesquelles la petite vient de passer.

- Et si un autre buvait avant elle ?

— Eh bien, ce serait un ennemi de moins. Mais, sois tranquille, on soigne trop Andrée Salazie dans la maison Mornac pour que personne s'y permette de toucher à sa limonade. Seulement, je te le répète, il est temps de partir, si tu ne veux pas manquer le coup.

— Soit ! dit Noridet en serrant la fiole dans sa poche. Aussi bien, l'existence que je mène m'est insupportable et je veux en finir. Tiens ! ajouta-t-il en ricanant, vois donc ce qui arrive à ton corbeau.

La négresse poussa un cri et se jeta sur *Ghorab* ; mais il était trop tard. La vilaine bête avait trempé son bec dans le vase où le poison avait séjourné un instant et elle gisait les pattes en l'air.

— Allons, je ne doute plus maintenant de l'efficacité de tes drogues et je vais les employer sans plus tarder, dit Noridet qui disparut derrière la riche portière qui fermait l'entrée de la bibliothèque.

Aurora laissa partir son nourrisson sans même l'honorer d'un regard. Elle était tout entière à sa douleur et contemplait d'un œil hébété le cadavre de son oiseau.

— *Ghorab*... mort, murmura-t-elle... les cartes l'ont dit... je vais mourir aussi.

XVI

Pendant cette matinée que la négresse employait à donner de si bons conseils à Jules Noridet, le marquis de Champtocé ne perdait pas son temps. Le rendez-vous qu'il avait donné la veille à Jottrat était fixé pour neuf heures, et il s'était levé avec l'aube, comme un général qui se prépare pour une journée décisive.

Les choses en étaient venues à ce point qu'il lui fallait en finir sur-le-champ avec les ennemis avoués ou ténébreux de sa maison, sous peine de s'exposer aux plus grands dangers. M. de Champtocé avait donc invité l'agent de police à passer chez lui, et il se proposait de lui exposer le dossier complet du scélérat contre lequel il luttait depuis près d'une année. S'il ne l'avait pas fait séance tenante, c'était d'abord pour épargner à sa fille une scène pénible, et ensuite parce qu'il venait de passer par des émotions qui lui laissaient peu de liberté d'esprit.

Andrée était venue tout d'un coup déranger les combinaisons à l'aide desquelles il espérait résoudre les terribles difficultés de la situation. Elle savait maintenant que M. de Kergas était vivant, et tous les projets de fuite en Angleterre tombaient d'eux-mêmes. Son père se voyait contraint d'accepter l'alternative que la fatalité avait posée et de choisir entre deux sacrifices. La Trappe pour Gontran ou le couvent pour Andrée ; il ne restait plus de

moyen terme qui permit d'éviter un de ces partis extrêmes, et, à la seule pensée de ne plus voir Andrée, M. de Champtocé sentait se révolter tout son être.

Pour comble de malheur, rien ne lui faisait espérer que la fiancée de Jean de Monville se crût dégagée de ses premiers serments par l'entrée en religion de celui qui les avait reçus.

Après les évènements qui s'étaient déroulés dans le domicile de Jottrat, Andrée avait refusé de s'expliquer nettement sur ce point, ou plutôt elle avait opposé à toutes les interrogations paternelles un silence significatif. Le marquis l'avait quittée en la suppliant de réfléchir, et il tremblait que le lendemain elle prit une résolution funeste.

En rentrant à son hôtel, il s'était trouvé en présence d'une autre douleur, celle de Jean qui, depuis la veille, était plongé dans le plus affreux désespoir. Sombre, silencieux, amer, le dernier descendant des barons de Monville semblait rouler dans sa tête des projets sinistres et M. de Champtocé, qui connaissait la violence concentrée de ce caractère ardent et sauvage, prévoyait encore de ce côté là d'effrayantes complications.

Il n'osa pas pour le moment sonder toute la profondeur des blessures de ce cœur ulcéré et il se contenta d'arracher à Jean la promesse de ne rien faire sans le consulter.

Sa nuit fut sans sommeil et peuplée de visions odieuses. Il se représenta Noridet couronnant ses crimes passés par quelque crime plus épouvantable encore, et il se reprocha d'avoir tant tardé à punir le meurtrier. Que lui faisaient maintenant toutes ses vengeances contre les Brossin, les Bouscareau et les autres coquins subalternes dont il avait médité la ruine en épargnant Noridet ! C'était bien de cela qu'il s'agissait, quand la vie de sa fille était en jeu.

Il se leva donc agité, févreux, mais déterminé à agir immédiatement.

Les heures qui restaient avant l'arrivée de Jottrat furent employées par M. de Champtocé à causer longuement avec son fidèle écuyer. Bernard, miné par le chagrin que lui causait l'état où il voyait la pauvre Louise, Bernard avait grand besoin des consolations de son maître.

Il reçut avec une joie et une reconnaissance profondes l'assurance que lui donna le marquis de retrouver Aurora dans le plus bref délai et de la forcer à donner son consentement au mariage.

Jottrat devait être chargé de rechercher la négresse, car ce n'était plus le cas d'y mettre des ménagements, et le marquis ne répugnait plus du tout à employer la police pour arriver plus vite au but.

L'agent fut d'une exactitude scrupuleuse. Neuf heures sonnaient au moment où on l'introduisait dans le salon du rez-de-chaussée. M. de Champtocé s'empressa d'aller l'y rejoindre et d'entamer l'entretien par un exposé très clair et très détaillé de la situation.

Il raconta sans ambages et sans réticences sa propre histoire, celle de Jean de Monville et d'Andrée, ses anciens griefs contre le baron Brossin et son caissier. Il termina par le récit des crimes de Jules Noridet.

Jottrat l'écouta avec une attention intelligente, et ne l'interrompit que très rarement pour éclaircir certains détails. Rien qu'à voir l'expression de son regard, le marquis comprit qu'il avait mis la main sur le plus précieux de tous les auxiliaires. Quand il eut tout dit, il s'abstint d'interroger et attendit.

L'agent se recueillit un instant comme pour bien co-

ordonner dans son esprit les faits assez compliqués qu'il venait d'apprendre.

— Je commence par vous affirmer, monsieur le marquis, dit-il après un long silence, que ma conviction est faite sur M. Noridet. Je ne savais pas qu'il avait empoisonné quatre ou cinq personnes et qu'il s'était rendu coupable d'un incendie et de trois tentatives d'assassinat, mais j'étais parfaitement fixé sur sa moralité.

— Je croyais que vous ne le connaissiez pas, dit M. de Champtocé un peu surpris.

— Je connais un peu tout le monde, reprit Jottrat avec un sourire, et particulièrement les gens dont la position n'est pas nette. Il y a longtemps que le neveu de M. de Mathis a un dossier chez nous. Ses débordements de toute sorte, ses dépenses folles l'avaient signalé dès sa première jeunesse à notre attention... préventive, et voilà au moins deux ans que nous nous demandons avec quoi il soutient son existence ruineuse.

Tout individu qui ne possède rien et qui vit comme s'il était riche, nous est par cela même suspect, et on le soumet à une surveillance discrète. Or, M. Noridet était dans ce cas, et les notes sur son compte abondent à la Préfecture.

— Votre tâche n'en sera que plus facile, dit avec joie le marquis.

— Pas autant que vous le pensez peut-être. Mieux nous sommes informés et plus nous sommes tenus à une extrême circonspection. Les renseignements que nous recueillons sur un homme dormant dans nos cartons jusqu'au jour où cet homme donne prise contre lui en commettant une action qualifiée crime ou délit par la loi.

Tant qu'il reste en dehors des articles du code, nos archives gardent le secret de son passé. C'est un arsenal rempli d'engins redoutables, mais on n'y puise que contre ceux qui ont légalement déclaré la guerre à la société.

— Où voulez-vous en venir ? demanda M. de Champtocé avec une nuance d'impatience. Il me semble que M. Noridet en a fait assez pour être en état de guerre ouverte.

— Je veux en venir à ceci, monsieur le marquis, continua l'agent sans s'émouvoir, que la culpabilité de cet homme sera probablement très difficile à établir et qu'en conséquence je vais être obligé d'agir avec beaucoup de prudence.

— Mais je suis là pour attester ses crimes ; je suis prêt à déposer devant un juge...

— Votre témoignage sera certainement d'un grand poids ; il ne suffit pas.

Le marquis fit un haut-le-corps.

— Veuillez examiner avec moi les faits.

Les tentatives de Schaffhouse sont à peu près impossibles à prouver, par suite des obstacles que rencontrerait l'instruction, et d'ailleurs elles ont eu lieu sur un territoire étranger et ne tomberaient qu'accessoirement sous la juridiction française. Celle de la falaise de Monville n'a eu pour témoins que vous et un jeune homme qui vous tient de très près et dont la déposition perdrait par cela même un peu de sa valeur. L'agression dont M. Bernard a été victime serait encore moins aisée à prouver, car personne ne l'a vue et la victime ayant perdu la raison pendant un certain temps, on pourrait contester l'exactitude de ses souvenirs. Reste l'empoisonnement.

Trois personnes sont mortes, deux autres se ressentiront toute leur vie des terribles effets du poison, mais ce poison, vous seul encore êtes en mesure d'affirmer qu'il a été versé. D'ailleurs, neuf mois se sont écoulés et les vérifications médicales sont devenues presque impossibles.

— Les preuves morales abondent et, de plus, on peut forcer Aurora à parler.

— Le croyez-vous, monsieur le marquis ? Espérez-vous arracher à cette femme un aveu qui établira sa complicité ? A mon avis, c'est fort douteux et, pour me résumer, je crois qu'un juge verrait dans cette affaire des présomptions graves, mais non pas les éléments d'une condamnation.

— Ces éléments, je me charge de les lui fournir ; ce que je veux avant tout, c'est que Noridet soit arrêté, c'est qu'on le mette hors d'état d'attenter encore à la vie de ma fille. Si vous croyez ne pas pouvoir prendre sur vous d'agir, je m'adresserai directement à la justice.

— Monsieur le marquis, dit l'agent, je crains que vous ne vous mépreniez sur le but de mes objections. Non seulement, je ne cherche pas à vous opposer une fin de non-recevoir, mais je dois vous dire qu'avant de venir me mettre à votre disposition, j'ai consulté mes chefs qui ont bien voulu me donner carte blanche. Je suis donc tout prêt à vous servir et je ne cherche que les moyens de le faire utilement.

— S'il en est ainsi, reprit M. de Champtocé, veuillez donc me dire comment, selon vous, nous devrions procéder.

— Par la ruse d'abord, répondit sans hésiter M. Jottrat.

— Mais chaque minute de liberté laissée à ce monstre peut coûter la vie à Andrée !

— A partir de ce jour, il va être surveillé de près ; ce danger n'existe donc pas. Maintenant je pense qu'il faut avant tout interroger la négresse.

— Vous ai-je dit qu'elle a disparu de son domicile ?

— Non, mais je le sais, et je sais aussi qu'elle est précisément allée s'établir chez M. Noridet, rue du Helder.

— Ah ! je m'en doutais, s'écria M. de Champtocé, et, s'il en est ainsi, nous n'avons pas un instant à perdre... Ces deux monstres n'ont pu se réunir que pour tramer un nouveau crime.

— C'est, en effet, très possible, dit tranquillement Jottrat, mais nous allons y mettre ordre.

— Alors vous consentez à agir immédiatement ?

— Avant de venir ici, j'ai pris toutes mes mesures pour cela. A l'heure qu'il est, trois de mes agents sont en surveillance dans la rue du Helder, et quand j'arriverai à la porte de la maison, je serai instantanément renseigné sur les personnes que nous trouverons dans l'appartement de l'entresol. Si M. Noridet est sorti, l'occasion sera bonne pour avoir un bout de conversation avec sa nourrice.

— Puis-je vous accompagner ?

— Je n'y vois aucun inconvénient, monsieur le marquis.

— Partons alors, dit M. de Champtocé, car, je ne sais pourquoi, mais il me semble qu'il faut nous hâter si nous voulons prévenir un malheur, et mes pressentiments ne me trompent jamais.

Les Bureaux et Comptoir
Aug. Heeter & Co
 sont transférés 4485-3
 28, rue du Progrès 28.

Aux parents ! Danstune honnête famille habitant un village près de Nidau, on prendrait en pension un jeune garçon ou une jeune fille désirant apprendre l'allemand. Soins maternels, prix modique. — S'adresser rue de la Demoiselle 56, au 1er étage. 4280 2

Montres
M. F. Ronsperger, de Vienne
 achète des MONTRES pour l'Autriche, en or, argent et métal, Chambre n° 3, Hôtel de la Fleur de Lys, de 8 à 10 h. du matin. 4378 3

SÉJOUR DE CAMPAGNE
 Madame Dr SCHNEIDER, à Cerlier (lac de Bièvre), recommande sa maison aux personnes qui désirent faire un agréable séjour à la campagne ou, plus tard, prendre les bains du lac. — Table soignée. Chambres confortables. 4400 3

MODES
J. REYMOND
 Rue du Parc 30.
 Reçu un beau choix de chapeaux et four nitures pour la saison nouvelle.
 Jolis tabliers, foulards et autres. Bro deries blanches. Gants. Ouvrages sur drap et sur toile. 4014-2

Sur les dentelles noires, rubans et ve lours couleurs 10 % d'escompte jusqu'à fin avril.

Blanchisseuse-Repasseuse
 Mme Ding, blanchisseuse et repas seuse a transféré son domicile rue du Puits 16, maison Boulangerie R. Schrei ner. — Par la même occasion elle se recommande aux personnes de la localité. 4476 3

Mme Elisa SANDOZ
 11, RUE DU VERSOIX, 11
 de retour de voyage, est plus que jamais pourvue d'un grand choix d'Articles de modes en tous genres. Cha peaux garnis et non garnis.
 Se recommande, 3845-3

ÉTAT DES BESTIAUX
 abattus dans les Abattoirs publics du 1^{er} Avril au 7 Avril 1894.

39 bœufs, 67 porcs, 117 veaux
 17 moutons.
 M. Fritz Grossen, 1 vache.
 M. Paul Gutzwyler, 1 vache.
 M. Louis Opplinger, 1 vache.

VIANDE DU DEHORS
 transportée aux abattoirs pour y être visitée et qui a été estampillée, du 1^{er} Avril au 7 Avril 1894.
 M. Zélim Jacot, 42 cabris et 89 lapins.
 M. Paul Gutzwyler, 7 cabris, 6 lapins.
 M. Abram Girard, 17 cabris et 15 lapins.
 M. Marx Metzger, 3 cabris.
 M. Jean Funk, 35 cabris.
 Mme veuve Roth, 8 cabris et 6 lapins.
 La Unaux-de-Fonds, le 10 Avril 1894
 Dicastère de la Police locale.

Conturière. Une jeune fille ayant tra vaillé une année et demie chez une conturière de la Suisse fran çaise, désire, pour se perfectionner, se placer à la Chaux-de-Fonds ou environs, chez une tailleurse. — Adresser les offres et conditions à Mr J. Kamber, aubergiste à Hügendorf. 4467 2

Assujetti. Un jeune remonteur pouvant au besoin faire les repassages et les démontages, cherche place de suite. Prétentions modestes. — S'adresser chez M. Louis Bourquin, rue du Temple Allemand 103. 4468-3

Deux personnes d'un certain âge cherchent de l'ou vrage, soit pour faire des ménages ou aller en journée. — S'adresser rue de la Demoiselle 19, au rez-de-chaussée. 4471-3

Apprenti. On demande à placer un jeune garçon, âgé de 16 ans, comme apprenti menuisier ou une pro fession quelconque. — S'adresser rue du Parc 31, au 3^{me} étage. 4475-3

Servante. Une jeune fille très recom mandée cherche de suite une place pour s'aider au ménage et garder les enfants. Certificats à disposition. — S'adresser rue du Parc 74, au deuxième étage. 4476 8

Visiteur. Un horloger au courant de la fabrication connaissant les échappements ancre et cylindre, ainsi que l'achèvement des boîtes, demande une place de visiteur. — S'adresser, sous ini tiales A. Z. 4078, au bureau de l'Im PARTIAL. 4078 3

Journalière. Une jeune personne ro buste se recommande pour aller en journées, écurer et faire des chambres. — S'adresser rue du Doubs 15, au rez-de-chaussée. 4325-2

Un jeune homme de 20 ans, fort et robuste, sachant soigner les chevaux, cherche une place de suite. — S'adresser chez M. F. Schorpp, rue du Temple Allemand 103. 4454 2

Journalière. Une jeune dame demande une place pour faire des ménages ou pour releveuse. — S'adresser rue de Bel-Air 8, au rez-de-chaussée, à gauche. 4372-3

Remonteur. On demande un bon re monteur pour pièces à clef, ancre et cylindre; entrée de suite. — S'adresser rue du Doubs 139, au 1^{er} étage. 4458-3

Peintre en cadres sérieux, faisant bien dauphines, chiffres et noms, qualité soignée, trou verait de suite engagement stable chez M. A. Beyeler-Favre, rue Berthelior 3, Ge nève. 4472 3

Assujetties. On demande de suite des assujetties et apprenties couturières. — S'adresser rue du Ma nège 18, au 2^{me} étage. 4447-3

Pivoteurs. On demande de suite deux bons pivoteurs cyl. pour grandes et petites pièces. — S'adresser à M. Robert Descombes, au Landeron. 4449-3

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille sachant bien coudre et faire le ménage. — S'adresser chez M. Walter, rue du Parc 1, au 3^{me} étage. 4448 3

Commissionnaire. On demande un garçon bien recommandé et fréquentant les classes du soir. 4452-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande, dans une ho norable famille de la Chaux-de-Fonds, une bonne servante connais sant la cuisine et tous les travaux d'un ménage; à défaut, une jeune fille ayant déjà été en service, ou bien préparée à la maison. Inutile de se présenter sans preuves de moralité. 4466-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande de suite une jeune fille pour aider au ménage et garder trois en fants. — S'adresser rue de la Demoi selle 135, au 3^{me} étage. 4469 8

Jeune fille. On demande pour Nyon une jeune fille de 17 ans pour aider au ménage, plus une bonne fille pour la cuisine et parlant français. — S'adresser chez Mme Zweifel, au Pa nier Fleuri. 4470 3

Servante. Une bonne servante parlant français et connaissant les travaux d'un ménage, est demandée de suite chez M. Edmond Marchand-Char pié, Grande-Rue, St-Imier. 4473 3

Emailleurs. On demande deux bons ouvriers émailleurs et un dégrossisseur. 4387-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Doreur. On demande de suite un bon ouvrier ou ouvrière doreur de mouvements. Inutile de se présenter sans connaître la partie à fond. — S'adresser à Mme Walzer, rue de la Demoiselle 14, au deuxiè me étage. 4346 2

Pivoteur. On demande de suite un bon pivoteur ancre, longue et courte fourchette. — S'adresser à M. Arnold Marchand, rue du Progrès 117. 4324 2

Assujettie. On demande une bonne assujettie tailleurse, qui sera logée et nourrie chez sa maîtresse. — S'adresser chez Mme Ronco, rue du Temple Allemand 71, au 3^{me} étage. 4326 2

Acheveur. On demande pour un atelier de montage de boîtes or, à Genève, un bon ou vrier acheveur de toute moralité, habile et connaissant bien la partie. Rétribu tion suivant ses aptitudes. — Adresser les offres avec références aux initiales P. V., Case 153, Chaux-de-Fonds. 4330 2

Tailleuses. On demande de suite plu sieurs assujetties et deux apprenties tailleur ses. — S'adresser chez Mme Droz-Paratte, rue Neuve 2, au 3^{me} étage. 4380-2

Polisseuse. On demande de suite une bonne polisseuse de boîtes or pour faire des heures et connaissant la partie à fond. — S'adresser rue de la Demoiselle 102, au 2^{me} étage, à gauche. A la même adresse, à vendre un vé lo, caoutchouc creux neuf, à bas prix. 4351 2

Apprentie. On demande de suite une jeune fille comme apprentie tailleurse. — S'adresser rue de la Demoi selle 109, au rez-de-chaussée, à gauche. 4352-2

Jeune fille. On demande pour le 1^{er} mai une jeune fille de 16 à 17 ans pour faire un petit ménage de deux personnes. — S'adresser rue du Premier-Mars 12 A, au café. 4353-2

Journalière. On demande une femme de ménage, honnête et sérieuse, pouvant disposer de deux heures par jour. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 4366-2

Fille. On demande de suite des cuisinières, servantes, femmes de chambres, sommelières, bonnes d'enfants, jeunes filles pour aider aux travaux du ménage, pour la localité, Neuchâtel et les environs. — S'adresser au Bureau de Confiance J. Kaufmann, rue Daniel-Jean-Richard 14, au 2^{me} étage. 4367-2

Assujetties. On demande pour entrer de suite une ou deux assujetties tailleur ses. — S'adresser rue de la Serre 8, au 2^{me} étage. 4371-2

Servante. Une jeune fille sachant faire un ménage et munie de bons certificats est demandée de suite. — S'adresser au magasin rue du Puits 15. 4347-2

Assujettie. On demande une assujet tie tailleurse. — S'adr. chez Mme Bichsel-Opplinger, rue de l'Hô tel-de-Ville 7. 4348 2

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille allemande propre et robuste, pour aider au ménage. — S'adresser rue du Puits 1, au 2^{me} étage, à gauche. 4356 2

Appartement. A louer pour le 23 avril 1894 un ap partement de 4 pièces indépendantes avec corridor. 4446-6
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A louer, à prix avantageux et dans une maison d'ordre, partie d'un beau logement, soit trois chambres au soleil levant. Au besoin, jouissance de la cuisine et des autres dé pendances. 4459 3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Sous-sol A louer de suite un sous-sol d'une seule pièce, convenant pour atelier ou entrepôt. — S'adresser à M. Gayot, gérant, rue du Parc 75. 4463-8

Chambre. A louer pour le 1^{er} mai, dans une maison d'ordre, à proximité de l'Hôtel-des-Postes, une jolie chambre meublée, à un monsieur travail lant dehors. — S'adresser rue de la Serre n° 43, au 3^{me} étage, à droite. 4464-8

Chambre. Un jeune homme de toute moralité offre à partager sa chambre. — S'adresser rue du Puits 5, au 3^{me} étage, à gauche. 4477-3
 A la même adresse, à vendre un ber ceau d'enfant, usagé, mais en bon état.

Chambre. A louer une chambre men bée ou non, bien exposée au soleil. — S'adresser rue de la Ronde 49, au 1^{er} étage. 4478-3

Chambre. A louer une chambre indé pendante avec une petite cuisine si on le désire. — S'adresser rue de la Demoiselle 101, au rez-de-chaussée. 4484 3

Chambre. On offre à partager de suite une chambre avec une dame ou demoiselle de toute moralité; pension si on le désire. — S'adresser rue du Puits n° 20, au 1^{er} étage. 4488-3
 A la même adresse, à vendre l'outillage complet d'une polisseuse d'aciers.

Appartement. A louer pour St-Georges 1894, au centre du vil lage et au soleil levant, un appartement au 1^{er} étage, composé de trois chambres, alcôve, dépendances et part du séchoir. Si on le désire, on donnerait encore deux chambres qui pourraient être utili sées comme atelier quelconque ou bureau. — S'adresser rue du Rocher 2, au rez-de-chaussée. 3642-17

Appartement. A louer pour St-Mar tin 1894, rue Léopold Robert 7, au centre des affaires deux beaux logements, qui peuvent n'en former qu'un. — S'adresser à M. Alphonse Benoit, rue de la Charrière 1. 3931-8

Chambre. A louer à une personne de toute moralité, une belle chambre meublée. — S'adresser rue du Parc 19, au rez-de-chaussée, à gauche. 4381 2

Chambre. A louer pour le 25 avril, une jolie chambre meublée, au 1^{er} étage, rue de la Paix 81. — S'adr. même maison, au rez-de-chaussée, à droite. 4357 1

Chambre. A remettre une belle et grande chambre meublée, située près de la Gare. — S'adresser rue du Parc 75, au 1^{er} étage, à gauche. 4359 2

Logement. A louer pour cas imprévu un beau logement exposé au soleil, de trois pièces, corridor fermé et dépendan ces, et pour commerce, une grande cave. — S'adresser à M. D. Ruch, rue du Pre mier-Mars 10. 4365 2

Colombier. 1894, un grand apparte ment au 1^{er} étage, grand atelier et deux chambres, cuisine, caves, galetas, jardin. Prix 300 fr. par an. Convientrait pour un atelier d'horlogerie ou un éta blissement. — S'adresser à M. Jacques Laurent, à Colombier. 4358 2

Chambre. A louer pour le 1^{er} mai une chambre meublée à deux fenêtres, au soleil, pour un ou deux mes sieurs travaillant dehors et de toute mo ralité. — S'adresser rue du Progrès 20, au 2^{me} étage. 4318-2

Rez-de-chaussée. A louer pour St-Georges 1894, à des personnes recommandables, un petit rez-de-chaussée au soleil, de 2 pièces et cui sine, avec eau et dépendances, situé près la Place de l'Ouest. — S'adresser rue de la Paix 45, au 1^{er} étage, à gauche. 3983-3

Appartements. A louer pour le 23 courant, 3 apparte ments de 2 pièces et dépendances, situés rue du Collège 8. — S'adresser à Mr F. Louis Bandelier, rue de la Demoiselle 19. 3993-2

On demande à louer pour St-Mar tin 1894, un grand appartement de 5 à 6 cham bres, ou à défaut 2 appartements de 3 pièces. — S'adresser à Mr D. Hary, rue Jaquet-Droz 19. 4460-3

Pour cas imprévu, un petit ménage tranquille de mande à louer pour St-Georges 1894 un petit LOGEMENT de 2 pièces 4481-8
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un monsieur tranquille demande à louer de suite une belle chambre non meublée, indépendante et située aux abords de la place de l'Ouest. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 4480-8

On demande à louer pour St-Georges un petit APPARTEMENT de 1 ou 2 pièces avec cuisine. 4268-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer pour le 1^{er} mai, pour des ou vriers tranquilles, un petit logement d'une chambre et cuisine, et un dit de deux chambres et cuisine. Prix 161 fr. — Adresser les offres sous chiffres W. T. 4300 au bureau de l'IMPARTIAL. 4419 2

On demande à louer pour l'été ou pour l'année une maison de campagne, aux environs de la Chaux-de-Fonds; paie ment assuré. — S'adresser par écrit sous lettres C. D. 4339 au bureau de l'Im PARTIAL. 4319 2

On demande à acheter un pota ger avec bouilloire et tous les accessoires en bon état. A la même adresse, on offre à ven dre un potager français à grille, presque neuf, avec tous les accessoires. — S'adr. rue de la Demoiselle 96, au 2^{me} étage, à gauche. 4462 3

On demande à acheter d'occasion une layette d'environ 95 cm. de hauteur et ayant beaucoup de tiroirs. 4457-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter ou échan ger contre matelas ou meuble un petit lit d'enfant, bien conservé. — Adresser les offres à M. Jules Huguenin-Christinat, Sagne-Eglise. 4340 2

On demande à acheter un buffet à deux portes bien conservé. — S'adresser rue de la Paix 81, au rez-de-chaussée, à droite. 4362-2

On demande à acheter une pous sette usagée, bien conservée. — S'adresser de midi à une heure, chez M. Ramseyer, pension, rue des Fleurs 3. 4364-2

A vendre canaris, fauvettes, alouettes, ainsi que d'autres oi seaux. — S'adresser, l'après midi, rue de la Serre 95, au 1^{er} étage. 4461-3

Poussette. A vendre une belle pous sette peu usagée, à un prix raisonnable. — S'adresser rue de la Charrière 16, au rez-de-chaussée. 4465 3

A vendre un beau char à pont, solide et de moyenne grandeur. — S'adresser chez M. Kaderli, épicier, rue du Progrès 99. 4479-3

A vendre un vélocipède pour enfant, à trois roues et dont la grande mesure 80 cm. de hauteur. — S'adresser rue de Bel-Air 8, au rez-de-chaussée. 4436 3

A vendre une forte machine à arrondir allant au pied, ainsi qu'une poussette à quatre roues. 4489-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Bicyclette à vendre, à de bonnes condi tions. 4490-3
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre d'occasion une machine à arrondir avec un jeu de fraises neuves et un burin fixe — S'a dresser rue du Progrès 103, au 3^{me} étage. 4412-3

A vendre d'occasion des meubles pour magasin d'épi cerie. — S'adresser rue Daniel Jean-Richard 27 et 29. 4415-3

A vendre d'occasion un ameublement de chambre à coucher en pa llissandre bien conservé. — S'adresser rue Léopold Robert 74, au 3^{me} étage. 4337 5

A vendre faute d'emploi, un Orgue MIGNON neuf, jouant tous les airs voulus, lequel conviendrait pour café-restaurant; excellent pour la danse. Occasion unique. Facilité de paiement. — S'adresser chez M. J. Stalder, Place d'Armes 15. 4338-2

A vendre pour 25 fr. un joli petit lan yabo avec glac, plaqué noyer. — S'adresser rue du Parc 67, au 1^{er} étage. 4369-2

A vendre faute d'emploi, une chaise percée en noyer poli et un matelas en crin végétal, le tout en bon état. 4370 2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre deux tours à guillocher, dont un ayant tour et ligne-droite. — S'adresser à Mlle Zublin, épicerie, Ecluse, Neuchâtel. 4349-2
 A la même adresse, à vendre à moitié prix 25 kilos acier pour faiseur de secrets.

A vendre lits neufs Louis XV soignés et ordinaires, matelas pur crin, garantis, de 180 à 185 fr., lits usagés, très propres, crin animal, de 100 à 165 fr., cinq secrétaires, commodes, canapés, tables rondes, ovales, carrés et de nuit, pupitres. — S'adresser chez M. Jung, rue de la Charrière 19. 4361-2

A vendre pour cause de départ, un potager très peu usagé, à moitié du prix d'achat. 4365-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre un bois de lit en sapin à deux ressorts, matelas en crin d'Afrique et duvet, une table de nuit, une table de cui sine, un grand buffet à une porte et un banc de marchand de légumes avec toile; tous ces articles sont très bien conservés et vendus à très bas prix pour éviter le déménagement. — S'adresser rue de la Ronde 11, au 2^{me} étage. 4360-3

A vendre à très bas prix un petit lanterne et un bols de lit à 2 places, le tout en bon état. — S'adresser rue du Parc 18, au 2^{me} étage, à gauche. 4201-3

A vendre un régulateur 1^{re} qualité, grande sonnerie à répétition garanti. — S'adresser au café Bernet, rue D. Jean-Richard. 4275-2

A vendre une bicyclette Clément très bien conservée, caoutchouc creux, poids 18 kilos, à un prix excep tionnel. 4296-2
 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre un magnifique chien danois, ainsi qu'un jeune de 8 mois, pure race, excellent pour la garde et pour reproduire. — S'adresser chez M. Nicolas, au Va seyon, Neuchâtel. 4238-1

Canaris du Harz, mulâtres, chardon nerets avec femelles de canaris et fauvettes à tête noire sont à ven dre. — S'adresser rue du Parc 5, au 2^{me} étage. 4232-1

A vendre faute d'emploi, un bon canapé à coussins. Prix mo dique. — S'adresser rue du Parc 64, au 1^{er} étage, à droite. 424-1

A vendre pour cause de départ, un potager n° 12 avec tous ses accessoires. S'adresser rue de la Serre 83, au rez-de-chaussée, à gauche. 4240-1

A vendre d'occasion une bonne ligne droite. Rouge à poil de première qualité à fr. 6. — le kg. Vente au détail. — S'adr. au Café du Télégraphe. 4246 1

A vendre un buffet de salle à manger, 2 secrétaires, un bois de lit et un lavabo. — S'adresser rue de la Serre 71. 4247-1

A vendre un secrétaire et des chaises. On se recommande aussi pour le polissage de meubles et pour les réparations en tous genres, à des prix défilant toute concurrence.

A la même adresse on demande à louer une grande chambre avec cuisine dans un rez-de-chaussée et bien située. — S'adresser rue de la Ronde 19, au 2^{me} étage, à gauche. 4248-1

A vendre des stores en bon état, un divan brun pouvant contenir sa literie, un fauteuil antique, un ha billement de cadet comprenant une tuni que et deux pantalons. — S'adresser rue du Progrès 47, au 2^{me} étage. 4105-1

Perdu jeudi 12 courant, dans les rues du village, une petite BOURSE nickel contenant 5 francs. — La rap porter, contre récompense, au bureau de l'IMPARTIAL. 4482-3

Egaré depuis deux jours un CHAT blanc. — Prière de le rap porter, contre récompense, chez M. A. Wal ler, rue Léopold Robert 80. 4483-3

La personne qui aurait pris par mégarde un manteau brun avec col en velours, dans le train de Sonceboz à Chaux-de-Fonds, le di manche 11 avril, est priée d'en aviser le bureau de l'IMPARTIAL. 4398-2

Perdu dimanche après midi, une bou cle d'oreille en or. Prière de la rapporter contre récompense, rue de la Demoiselle 43, au rez-de-chaussée, à droite. 4368 2

Trouvé une bourse. — La réclamer, contre désignation et frais d'inser tion, rue du Parc 16, au deuxième étage. 4474-3

Pourquoi pleurer mes bien-aimés
 Mes souffrances sont passées,
 Je pars pour un monde meilleur
 En priant pour votre bonheur.

Monsieur Benoit Brunner et ses enfants, Monsieur et Madame Louis Brunner, à Paris, Monsieur Charles Brunner et Ma demoiselle Louise Brunner, à la Chaux-de-Fonds, Monsieur Paul Brunner, à Paris, Monsieur et Madame Nicolas Brunner, à Grindelwald, Monsieur et Madame Tillmann et leurs enfants, à Bienne, Monsieur et Madame Marty et leurs enfants, à Kainach, Monsieur Bourquin et sa fille, près de Dijon, ainsi que les familles Schlunegger, Schorrer, Etienne et Uetz, à la Chaux-de-Fonds, ont la profonde dou leur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils vien nent d'éprouver en la personne de leur chère épouse, mère, sœur, belle-sœur, belle-mère, tante, nièce et cousine,
 Mme Marie BRUNNER née Tillmann, que Dieu a rappelée à Lui jeudi, à 8 heures du matin, dans sa 50^{me} année, après une course mais pénible maladie.
 La Chaux-de-Fonds, le 12 avril 1894.
 L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu dimanche 15 courant, à 1 h. après midi.
 Domicile mortuaire, rue de la Demoi selle 94.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 4489-3

Pourquoi pleurer mes bien-aimés,
 Mes souffrances sont passées,
 Je pars pour un monde meilleur
 En priant pour votre bonheur.

Madame Elise Chervet Gyax et ses enfants, Monsieur et Madame Jules Cher vet, à Lausanne, Monsieur et Madame Victor Wespy et leurs enfants, à Cormondrèche, Monsieur et Madame Henri Herzog et famille, à Neuchâtel, Monsieur et Madame Henri Favre-Gyax et leurs enfants, à la Chaux-de-Fonds, ainsi que les familles Chervet, Gyax et Bützberger ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent de faire en la per sonne de leur cher époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin,
 Monsieur Jean-Louis CHERVET que Dieu a rappelé à Lui mardi, à 10 h. du soir, dans sa 46^{me} année, après une courte et pénible maladie.
 La Chaux-de-Fonds, le 11 avril 1894.
 L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu vendredi 13 courant, à 1 h. après-midi.
 Domicile mortuaire, rue des Terreaux 6.
 Le présent avis tient lieu de lettres de faire-part. 4485-1

Les membres de la Société Fribourgeoise de Secours mutuels sont priés d'assister vendredi 13 courant, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Mon sieur Louis Chervet, leur collègue. 4434 1

Le Comité.

AVIS

Tous les **Faiseurs d'échappements** ancre et cylindre, **syndiqués** ou non, sont priés de se rencontrer **dimanche 15 courant**, à 2 heures après midi, dans la grande salle de la CROIX-BLANCHE, rue de la Chapelle n° 8.

Ordre du jour très important
Le Comité du Syndicat.

Enchères publiques

Vendredi 13 avril 1894, dès 10 heures du matin, il sera vendu sous le Couvert communal des enchères de ce lieu :

Vingt-quatre bouteilles vin blanc, douze de rouge et cinquante vides, établis de menuisier, un moteur à eau, machines à coudre, bureau à trois corps, un buffet de service, secrétaires, chiffonniers, canapés, lits complets, lit en fer, lavabo, banquettes, pupitres, tables à coulisses, carreaux, rondes, ovales, à ouvrage, de nuit, chaises placet jonc, tabourets, grands tableaux peints sur toile, glaces, cadres, étagères, cages avec oiseaux, pendules, régulateurs, cartels, horloge, lampes à suspension, grands rideaux, fourneau, presse à copier, des rondelles aluminium pour cadrans, quarante-cinq étuis de montres bois noir, douze boîtes pour musique, des tapis.

Le même jour, à 5 heures du soir, il sera vendu devant l'immeuble n° 38 des Grandes Croisettes, « Malakof » : Une chèvre manteau noir, un tas de foin, un tas de fumier.

Les ventes auront lieu au comptant et conformément à la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

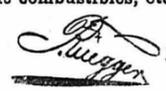
La Chaux-de-Fonds, le 11 avril 1894.
4450-1 Office des poursuites.

HORLOGERIE

Un bon termineur désire entrer en relations avec une bonne maison qui lui fournirait boîtes et mouvements, soit pour grandes pièces ancrées ou petites ou grandes pièces cylindriques, remontoirs et à clef; pièces soignées et bon courant. Très bon marché. 4455-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un hangar

pouvant servir pour couvrir ou marchand de combustibles, etc., est à vendre.

Bureau  rue 4454-4
Léopold Robert n° 6.

Aux parents! Un jeune garçon trouverait une bonne place pour apprendre l'allemand. Il aurait l'occasion de profiter d'une bonne école secondaire. Bonne vie de famille assurée. — S'adresser chez M. Jean Gysi, horloger, à Worb. 4457-3

FONTE, ESSAI ET ACHAT

matières or et argent

L. COURVOISIER & C^{ie}
anciennement maison Veuve A. COURVOISIER
14A, Rue de la Demoiselle 14A
LA CHAUX-DE-FONDS

Bicyclettes anglaises

des meilleures marques, 20 et 25 %, d'escompte; échange contre horlogerie. — J. Leresche, horloger-rhabilleur, agent, Payerne. 4456-1

AVIS

L'Atelier d'Emballage
Paul Dubois-Sengstag
est transféré 4077-9
12, rue de la Demoiselle 12.

Pension. Bonne pension à un ou deux Messieurs, dans une famille sans enfant. 4322-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

ADOLPHE RYCHNER

REPRÉSENTANT:
Paul-Auguste Ducommun
Rue du Progrès 3, Chaux-de-Fonds.

Entreprise générale de travaux en asphalte coulé et comprimé, ciments et bétons. — Parquets sur lambourdes et sur bitume. — Toits en ciment ligneux: Carton bituminé. Carbolinum. 1516 85

POUSSETTES

Reçu un grand choix de poussettes en tous genres. Modèles les plus nouveaux. Fabrication suisse. Solidité garantie. Vu la liquidation du magasin, toutes ces poussettes seront cédées à très bas prix. 8841-1
Se recommande,
Jean Haas.
28, Rue Jaquet-Droz, 28.

AVIS

Madame MARGUET née AMOY ne répond pas des dettes que son mari pourrait contracter. 4453-3

A LA PENSÉE

8, PLACE DU MARCHÉ 8

MERCERIE BONNETERIE GANTERIE
LINGERIE 4441-104

Gants de peau, 4 boutons, qualité garantie, depuis fr. 2.25
Gants fil d'Ecosse, longueur 4 boutons, depuis 80 ct.
Bas noirs, grand teint, longueur 72 cm., 75 ct.
Cache-corsets, depuis 45 ct.
Blouses de Dames, depuis fr. 2.—

Chemises pour Dames, depuis fr. 1.60
Calçons » » » 1.45
Camisoles piquées, garnies de dentelles, depuis fr. 1.95.
Chemises d'enfants, depuis 25 ct.
Calçons » » » 70 ct.
Jupons brodés, depuis fr. 2.75.
Regates soie, depuis 60 ct.

Fournitures pour couturières. - Doublures pour robes.

Dentelles en tous genres. — Broderies de St-Gall. — Rubans

CORSETS Modèles exclusifs **CORSETS**
Grand choix de cotons à tricoter, Tricotage à la machine.
Coton Schickhardt pour bas, noir diamant, fr. 2 20 la paquet.

Articles pour Bébés : Langes, bavettes, brassières, robottes, capotes, etc.

Grand choix! Bas prix!

Appel aux Mamans!

Assurez à vos Bébés

une belle santé. Garantissez-les contre la diarrhée infantile, la tuberculose, le typhus et contre toute contagion microbienne en les nourrissant avec le

Lait stérilisé

de la

Société laitière des Alpes Bernoises

Vente en bouteilles de 6 déclitres, à 40 c. la bouteille. — Dépôts à la CHAUX-DE-FONDS dans toutes les pharmacies et chez

M. Charles SEINET, place Neuve

ou au LOCLE dans toutes les pharmacies. 3944-48

Brasserie Krummenacher

45, rue de la Serre 45. 4198-1

Ouverture du **jardin**
Bière
en bouteilles de la
Brasserie Ulrich frères

A. MICHAUD

essayeur-juré
Rue Léopold Robert 14.

FONTE

de
Déchets et Matières d'Or et d'Argent
Achat de Lingots et de Déchets.

BALANCES et POIDS
Réparations. 4197-4

Magasins

A louer pour St-Martin deux magasins avec logement, situés rue Léopold Robert. Prix, 1500 francs. — S'adresser à M. Reutter, rue de la Serre 83. 4075-3

Immense choix et prix défiant toute concurrence.

Chapeaux

MODÈLES de PARIS
Chapeaux non garnis, pour enfants et garçons, depuis 75 c pour dames et messieurs, dep. 75 c

Articles de Printemps.
Tabliers, Jupons, Caleçons, Robes, Blouses pour dames et garçons. Bas noirs grand teint, depuis 50 c **Gants fil d'Ecosse**, long. 4 boutons noirs et couleurs, à 35 c. **Gants belle qualité**, long. 4 boutons, avec rayures soie, seulement 60 c.

AU 789-248

BAZAR NEUCHATELOIS

MERCERIE - CORSETS
Voyez les devantures.

Bois à vendre. A vendre du beau bois de sapin et branches mélangées, à 34 fr. les 4 stères, rendu à domicile et contre argent comptant. — S'adresser à M. Abram Girard, voiturier et marchand de bois, rue de la Paix 67. 4237-1

GENRES TURCS

Les fabricants de montres genres turcs sont priés d'envoyer leurs offres sous M. F. 4419, au bureau de l'IMPARTIAL. 4419-2

VACCINATIONS

LE
Docteur Ed. ROBERT-TISSOT
7, Rue Léopold Robert 7,
vaccinera tous les jours de 1 à 2 heures. 4445-3

POISSONS

On vendra demain VENDREDI sur la Place de l'Ouest, en face du café Pfund, du **Poisson blanc** du lac de Constance, à 40 c le demi kilo, et des Perchettes, à 80 c. 13 1/2 kilo. 4441-1

Apprenti mécanicien

Agé de 18 ans, ayant suivi pendant 15 mois les Cours pratiques du Technicum de Bienns, désire se placer dans un atelier de petite mécanique pour y terminer son apprentissage. — Offres et conditions sous P. 3020 X., à MM. Haasenstein & Vogler, à Genève. 4443-1

Changement de domicile

Le Bureau et le domicile de
M. SIMON LEVY
Négociant en vins
sont, dès ce jour, transférés 4444 3
10 a, RUE DE LA BALANCE (maison Boch)

Café

BOULANGERIE-ÉPICERIE
74, rue de la Paix 74.

Tous les Mardis et Vendredis,
Bon PAIN NOIR
Tous les Lundis, dès 9 h. du matin

Gâteaux au fromage et aux oignons
SÈCHES au beurre et au lard.

VINS Rouge et Blanc
nouveau, premier choix. 8196
Se recommande, G. Luthy.
Station du TÉLÉPHONE public

VOYAGEUR

Une fabrique de Pâtes alimentaires et commerce de farines de la Suisse romande demande pour Chaux-de-Fonds et le canton de Neuchâtel un bon voyageur à la commission, actif et sérieux. 4180
De bonnes références sont exigées
Adresser les offres sous initiales H. P.
Case SOS, Chaux-de-Fonds.

ATTINGER Frères, NEUCHATEL

Vient de paraître :

— LES PEINTURES —

de (N 1534 N)

Paul ROBERT

dans le grand escalier du Musée de Neuchâtel. — Etude par Philippe Godet.
— Brochure in-8° avec quelques croquis de M. Paul ROBERT. — 1 fr. 20. 4329-C

Appartements à louer

Dans les immeubles de Mr J. Ouadri, quelques beaux logements de deux et trois pièces, avec toutes dépendances, sont encore à louer à des conditions favorables et à des personnes d'ordre. — S'adresser à Mr P. G. Gentil, gérant, rue du Parc 81, à la Chaux-de-Fonds. 8733-0

Logements à louer

A louer de suite :

Collège 22, trois logements composés au soleil, loyers très modérés, soit : au deuxième étage, trois chambres, cuisine et dépendances; au 2^e étage, deux chambres, cuisine et dépendances. 8270-10

A louer pour le 23 avril 1894 :

Rue Neuve 6, un pignon de 2 chambres, cuisine et dépendances. 2405-17

A louer pour le 11 Novembre 1894 :

Balace 12, un troisième étage de 3 chambres; logement situé au soleil; prix modéré. 8669-7

S'adresser à l'Etude

A. Monnier, avocat
Rue Neuve 6 (entrée par la Place du Marché).

Marteau.

A remettre à
Marteau. A remettre à local pouvant contenir 50 ouvriers. Installation pour fabrique d'horlogerie. — S'adresser à M. Paul Guenot, propriétaire, à Marteau. 4097

Logements

A louer pour St Georges prochaine, quelques appartements de deux et trois pièces, à prix très modiques. — S'adresser à Mr A. Theile, architecte, rue du Dubs 93. 4021

Jeune fille. On désire placer dans une honorable famille de la Suisse française une jeune fille de 17 ans bien élevée et active, où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue et dans les travaux de ménage. 4241-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Démonteur. Un bon démonteur de pièces soignées pourrait encore se charger de quelques cartons. — S'adresser rue de la Demoiselle 41, au rez-de-chaussée, à droite. 4242-1

Apprenti. Une maison de la place demande un apprenti. Entrée immédiate. 4244-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande de suite une bonne servante pour un ménage sans enfants. Inutile de se présenter sans de bonnes références. 4245-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille. On demande une jeune fille libérée des écoles pour garder des enfants; elle serait nourrie et aurait un gage. — S'adresser rue du Nord 155, au 2^e étage. 4118-4

Doreuse. On demande une ouvrière doreuse de roues. 4031-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. A louer pour cas logement de 2 pièces avec cuisine et dépendances, le tout exposé au soleil. 3720-7
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Local. A louer pour St-Georges ou St-Martin un beau local de 8 fenêtres, disposé pour comptoir et bureau, au centre de la ville. 2902-10
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Grand appartement à remettre, rue Léopold-Robert, entre l'Hôtel-des-Postes et l'Hôtel Central. 4281-17
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A louer pour St-Georges ou plus tard un très beau logement de 3 pièces avec dépendances, situé au centre des affaires. — S'adresser rue du Rocher 5, au 1^{er} étage. 2557-18*

Logements. Encore quelques logements à louer pour St-Georges 1894. — S'adresser chez M. Albert Pécaut-Dubois, rue de la Demoiselle n° 185. 17047-29*

Logement. Un petit logement d'une pièce, avec petite cuisine, est à louer pour le 23 avril 1894. — S'adresser au magasin d'épicerie, rue de la Place d'Armes 14. 4214-1

Logement. A louer pour St-Martin 1894, un beau logement composé de 4 pièces, alcôve, corridor fermé et dépendances, exposé au soleil. — S'adresser pour renseignements rue de la Paix 69, au 2^e étage. 4215-1

Logement. Pour cause de décès, à remettre de suite, dans une maison d'ordre, un petit appartement de 2 chambres à 2 fenêtres, avec alcôve, cuisine et dépendances, bien exposé au soleil. Prix avec eau, 31 fr. par mois. Sur désir, la personne occupant ce logement garderait une chambre. — S'adresser à M. J.-B. Mamie, rue de l'Industrie 18, au 1^{er} étage. 4217-1

Appartements. A louer pour St-Martin 1894, un appartement moderne de 5 pièces au 2^e étage; un dit de 3 pièces au 4^e étage, situés rue Léopold Robert 64. — S'adresser même maison, au 1^{er} étage. 4251-1

Chambre. A louer, à un ou deux messieurs, de toute moralité une jolie chambre meublée. — S'adresser rue du Parc 70, au 3^e étage, à gauche. 4116-1

Chambre. A louer une chambre meublée ou non. — S'adresser de midi à 1 h. et le soir depuis 7 h., chez Mme Boucard, rue de la Place d'Armes 20, au 8^e étage. 4226-1

Chambre. Une chambre exposée au soleil est à louer; elle est située à proximité des Collèges et de l'Hôtel-des-Postes. — S'adresser rue de la Demoiselle 55, au 2^e étage, à gauche. 4227-1

Chambre. A louer pour le 10 avril, à travailler dehors, une jolie chambre meublée, située au centre et dans une maison d'ordre. — S'adresser au magasin de fournitures Haidimann, rue du Grenier 6. 4228-1

Chambre. A louer, à proximité de la Gare, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une jolie chambre meublée. 4229-4
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer de suite ou pour St-Georges, à un monsieur, une chambre meublée et indépendante; situation centrale. 4230-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre deux mobiliers de salon presque neufs, se composant : l'un, d'un canapé, deux fauteuils, six chaises, deux petits bancs, une table, une console, galeries pour rideaux, une belle glace en bois noir et belle étoffe capitonnée; l'autre, un canapé, deux fauteuils, 6 chaises, table Louis XV, console avec marbre blanc (bois en noyer) 2903-10
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre une couverture de lit crocheteuse. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 25, au rez-de-chaussée, à gauche. 4218-1

A vendre une bicyclette caoutchouc creux, en bon état. 4219-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre pour cause de décès, un mobilier, lits, chaises, tables, etc. — S'adresser rue du Puits 27, au rez-de-chaussée, à droite. 4239-1

Pianos. A vendre plusieurs pianos usagés de 230 à 400 fr. — S'adresser au magasin de musique Jules Perregaux, rue Léopold Robert 14. 4231-1